

# CGU

TYLLT - CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Version du 21 juin 2021 - DRAFT

## Table des matières

1. Objet .....	5
2. Dispositions générales .....	5
3. Définitions .....	6
4. Description des services .....	8
5. Accès aux services .....	9
5.1. Utilisation de cookies .....	9
5.2. Création d'un Espace Personnel .....	9
5.3. Demande d'informations complémentaires suivant la création du Compte .....	10
5.4. Identification du Tyllter .....	10
5.5. Accès et utilisation de l'Espace Personnel .....	10
6. Exécution des services .....	11
6.1. Paramétrage initial du Tyllter .....	11
6.2. Demande d'Engagement .....	11
6.3. Aide pour le Gestionnaire à évaluer l'engagement à demander à son Utilisateur .....	11
6.4. Aide pour l'Utilisateur à apprécier la Demande d'Engagement reçue .....	12
6.5. Initialisation de la période de l'Engagement .....	12
6.6. Durée de l'Engagement (Période d'Engagement) .....	12
6.7. Durée de l'Usage (Période d'Usage) .....	13
6.8. Clôture de la Demande d'Engagement .....	13
6.9. Frais de service .....	13
6.10. Notation et commentaire de l'Engagement .....	13
6.11. Initialisation d'un litige à l'initiative du Gestionnaire .....	14
6.12. Initialisation d'un litige à l'initiative de l'Utilisateur .....	14
6.13. Médiation et arbitrage .....	15
7. Prix des services .....	16
8. Parrainage et promotions .....	16
8.1. Code de parrainage .....	16
8.2. Code promotionnel .....	16
9. Données bancaires .....	17
10. Enregistrement d'une carte bancaire .....	17
11. Durée, suspension et clôture du compte .....	17
12. Responsabilité .....	17
13. Transactions interdites .....	18
14. Protection des données personnelles .....	18
15. Propriété intellectuelle .....	18
16. Intégralité du contrat, loi applicable et réclamations .....	19
17. CGU du Prestataire .....	19

18. Langue .....	19
Annexe 1 – Règlement sur la protection des données.....	20
Collecte des Données .....	20
Utilisation des données .....	20
Communication des données personnelles .....	20
Droits de l'Utilisateur .....	20
Conservation des données.....	20
Réclamations	21
Annexe 2 – Conditions Générales d'Utilisation (CGU) Porte-monnaie électronique API-money .....	21
Conditions Générales d'Utilisation (CGU) .....	21
Porte-monnaie électronique API-money.....	21
PREAMBULE	21
1. DÉFINITIONS	22
2. OBJET	24
3. CONDITIONS NÉCESSAIRES À L'UTILISATION D'API-MONEY .....	24
3.1 PRÉREQUIS TECHNIQUES .....	24
3.2 CONDITIONS NÉCESSAIRES ET PRÉALABLES À L'INSCRIPTION .....	24
3.3 PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET D'OUVERTURE D'UN COMPTE .....	24
3.3.1 CAS DE L'UTILISATEUR-PAYEUR .....	24
3.3.2 CAS DE L'UTILISATEUR-BÉNÉFICIAIRE.....	25
3.3.3 RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR .....	25
3.4 LIMITES D'UTILISATION DU COMPTE .....	25
3.4.1 PREMIÈRE LIMITE D'UTILISATION (PASSAGE D'UN USAGE « DE BASE » À UN USAGE « NORMAL ») .....	26
3.4.2 SECONDE LIMITE D'UTILISATION (PASSAGE D'UN USAGE « NORMAL » À UN USAGE « INTENSE ») .....	26
3.4.3 DERNIÈRE LIMITE D'UTILISATION (MAXIMUM PERMIS POUR UN USAGE « INTENSE ») .....	27
4. RÉALISATION D'UNE OPÉRATION DE PAIEMENT.....	27
4.1 RÉALISATION D'UNE OPÉRATION DE PAIEMENT PAR UN UTILISATEUR-PAYEUR .....	27
4.2 CONTESTATION D'UNE OPÉRATION DE PAIEMENT PAR UN UTILISATEUR-PAYEUR.....	28
4.3 OPÉRATIONS SUR LE COMPTE D'UN UTILISATEUR-BÉNÉFICIAIRE.....	28
4.3.1 OPÉRATION DE PAIEMENT RÉALISÉE PAR UN UTILISATEUR-PAYEUR .....	28
4.3.2 OPÉRATION DE PAIEMENT RÉALISÉE PAR UN UTILISATEUR-BÉNÉFICIAIRE .....	28
5. FONCTIONNEMENT D'UN COMPTE.....	28
5.1 CRÉDIT D'UN COMPTE.....	28
5.2 TRANSFERT VERS UN AUTRE COMPTE.....	28
5.3 DÉBIT D'UN COMPTE.....	29
5.4 RETRAIT	29
5.5 PROTECTION DES FONDS CRÉDITÉS SUR LES COMPTES .....	29
6. RÉCLAMATIONS DE L'UTILISATEUR .....	29
6.1 DEMANDE D'OPPOSITION .....	29
6.2 CONFIRMATION ET CONTESTATION D'UNE TRANSACTION.....	30
7. MODIFICATION DES CGU .....	30
7.1 MODIFICATION À L'INITIATIVE DE L'EMETTEUR .....	30

7.2 MODIFICATION IMPOSÉE PAR DES TEXTES LÉGISLATIFS OU RÉGLEMENTAIRES .....	30
8. ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR.....	31
8.1 OBLIGATION DE SINCÉRITÉ ET DE LOYAUTÉ .....	31
8.2 OBLIGATION DE SÉCURITÉ ET DE VIGILANCE.....	31
8.3 OBLIGATION DE CONTRÔLE ET DE VÉRIFICATION .....	31
9. ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE ET EXPIRATION.....	32
10. DROIT DE RÉTRACTATION, RÉSILIATION DES CGU ET CLÔTURE DU COMPTE.....	32
10.1 DROIT DE RÉTRACTATION .....	32
10.2 SUSPENSION ET RÉSILIATION DES CGU ET CLÔTURE DU COMPTE.....	32
10.2.1 SUSPENSION ET RÉSILIATION À L'INITIATIVE DE W-HA.....	32
10.2.2 RÉSILIATION À L'INITIATIVE DE L'UTILISATEUR.....	33
10.2.3 CAS DU DÉCÈS DE L'UTILISATEUR.....	33
11. BLOCAGE DU COMPTE ET REFUS D'UNE OPÉRATION DE PAIEMENT PAR W-HA.....	33
11.1 BLOCAGE DU COMPTE PAR W-HA .....	33
11.2 REFUS D'UNE OPÉRATION DE PAIEMENT PAR W-HA.....	34
12. COMPTES INACTIFS .....	34
13. RESPONSABILITÉ DE W-HA.....	34
13.1 RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE .....	34
13.2 RESPONSABILITÉ AU REGARD DE L'ACCÈS AU SITE PARTENAIRE.....	35
13.3 RESPONSABILITÉ AU REGARD DES OBLIGATIONS DE REMBOURSEMENT .....	35
14. CAS D'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ DE W-HA.....	35
15. RÈGLES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME .....	36
16. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET SECRET PROFESSIONNEL.....	36
16.1 DONNÉES PERSONNELLES .....	36
16.2 SECRET PROFESSIONNEL.....	37
17. CONVENTION DE PREUVE.....	37
18. MÉDIATION	37
19. DIVERS	38
19.1 CESSION	38
19.2 SOUS-TRAITANCE.....	38
19.3 RENONCIATION .....	38
19.4 NULLITÉ PARTIELLE .....	38
19.5 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE .....	38
20. LANGUE, DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE .....	38
ANNEXE 1. LIMITES D'UTILISATION ET FRAIS APPLICABLES AU TITRE DE LA GESTION DES COMPTES	38
1.1 LIMITES D'UTILISATION.....	39
1.2 MONTANT DES FRAIS .....	40
ANNEXE 2. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES .....	41
2.1 POURQUOI L'EMETTEUR TRAITE-T-IL VOS DONNÉES ? .....	41
2.2 QUELLES SONT LES DONNÉES TRAITÉES ?.....	42
2.3 QUELS SONT LES DESTINATAIRES DE VOS DONNÉES ? .....	43
2.4 VOS DONNÉES SONT-ELLES TRAITÉES HORS UE ?.....	43
2.5 QUELS SONT VOS DROITS ?.....	43

2.6 COMMENT EXERCER VOS DROITS ? .....	43
2.7 COMMENT VOS DONNÉES SONT-ELES SÉCURISÉES ? .....	44
2.8 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES .....	44

# 1. Objet

Les présentes conditions générales d'utilisation détaillent les droits et obligations de la société DOYONOWO et de tout utilisateur du service Tyllt (ci-après le « Service » et l'« Utilisateur ») accessible sur le site web <https://tyllt.com> (ci-après désigné le « Site ») ou via tout autre site web d'un tiers permettant d'utiliser le Service via une API (ci-après désigné indistinctement « Prestataire »).

## 2. Dispositions générales

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir et de régir les rapports contractuels entre « TYLLT » et tout « Tyllter » (tels que ces termes sont définis ci-après) utilisant le service proposé en ayant créé un compte.

La fourniture des services proposés aux « Tyllters » sur le Site est conditionnée à l'acceptation préalable sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales.

Les Conditions Générales sont mises à la disposition des Tyllters sur le Site où elles sont directement consultables et peuvent également leur être communiquées sur simple demande par tout moyen.

Les Conditions Générales sont applicables nonobstant toute stipulation contraire figurant dans tout document liant contractuellement et directement le Gestionnaire et l'Utilisateur, notamment des conditions générales de vente établies directement (par eux-mêmes) entre le Gestionnaire et l'Utilisateur.

Les Conditions Générales sont applicables sous réserve de toute stipulation contraire figurant sur un bon de commande spécifique ou, le cas échéant, à des conditions particulières, conclues entre TYLLT et un Tyllter (Gestionnaire ou Utilisateur).

Pour utiliser les Services

- Toute personne physique doit être majeure, capable et agir en son nom propre,
- Toute personne morale doit être capable et agir en sa raison sociale.

La responsabilité de TYLLT ne saurait en aucun cas être engagée en cas d'utilisation abusive des services proposés par un Utilisateur mineur ou incapable au sens de la législation française.

En se rendant sur le Site pour utiliser les Services, le Tyllter reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales dans leur intégralité et accepter ces dernières sans réserve, ainsi que leur application à toute utilisation du Site. Les présentes Conditions Générales sont opposables à compter de leur acceptation lors de la création par le Tyllter de son Espace Personnel ou de l'acceptation d'un appel à paiement.

Les présentes Conditions Générales pourront être amendées à tout moment, sans préavis, notamment en fonction des modifications apportées au Site ou de l'évolution de la réglementation applicable. Toute nouvelle version des Conditions Générales sera immédiatement applicable et opposable aux Tyllters. Le Tyllter est invité à consulter régulièrement la dernière version des Conditions Générales, accessible sur la page d'accueil du Site.

Le Tyllter qui ne souhaiterait pas que ses relations contractuelles avec le Site soient régies par les nouvelles Conditions Générales devra cesser d'utiliser le Service, après avoir pris les mesures nécessaires pour libérer ses Engagements.

Il est précisé que TYLLT n'exerce aucun contrôle sur la qualité et la conformité des Biens et de ses composantes immatérielles proposées par les Gestionnaires aux Utilisateurs, et décline toute responsabilité en cas de différend entre l'Utilisateur et le Gestionnaire. TYLLT intègre une procédure de résolution des litiges composée d'une partie amiable et de parties de médiation et/ou d'arbitrage. Toutefois tout litige civil ou commercial relatif aux transactions susvisées sera l'affaire exclusive de l'Utilisateur et du Gestionnaire.

### 3. Définitions

Pour l'application des présentes CGU, les mots et expressions suivants auront la signification ci-après lorsqu'ils seront orthographiés, qu'ils soient employés au pluriel ou au singulier :

API-money	désigne l'interface de programmation applicative ou API (Application Programming Interface) mise à la disposition du Partenaire par l'Emetteur pour offrir une fonctionnalité de paiement/encaissement par émission de Monnaie Electronique sur le Site Partenaire.
Appel à Paiement	désigne une demande à recevoir un Paiement. Le Paiement peut intervenir ou non, selon le cas ou les modalités de l'Appel à Paiement. L'Appel à Paiement peut aussi prendre la forme, par exemple : d'une pré-autorisation (empreinte) de carte bancaire ou d'un mandat de prélèvement.
Bien (objet de la Transaction)	désigne un bien matériel faisant l'objet d'une Transaction entre un Gestionnaire et un Utilisateur. Ce bien peut éventuellement faire l'objet d'un Engagement avec ou concernant une prestation de services (exemple : nettoyage du Bien)
Cantonner ou Cantonnement	désigne le fait de cantonner le montant des fonds et le montant des Frais de Service afférents à une Transaction sur un compte de Monnaie électronique du Prestataire afin de sécuriser les Engagements associés.
Demande d'Engagement	désigne la demande faite par un Gestionnaire à l'Utilisateur (du Bien) de lui apporter une garantie de paiement d'éventuelles créances en recourant aux services de TYLLT.
Données	désigne toute information se rapportant à un Tyllter permettant d'identifier ce dernier, tels que ses nom(s) et prénom(s), coordonnées postales, adresse(s) de courrier électronique, numéro(s) de téléphone, justificatif(s) d'identification, information(s) sur le matériel technique utilisé pour accéder au Service, « cookies » (« témoins de connexion »), données de connexion et données de navigation lorsque le Tyllter l'autorise, données bancaires, historique des Engagements, informations relatives aux abonnements et campagnes de communication.
Engagement	désigne ce qui équivaut dans le langage courant des transactions d'usage à une « caution ». Sur Tyllt, comme pour une « caution », l'Engagement est défini par une période et un montant. Il vise à permettre au Gestionnaire à être dédommagé dans la limite de l'Engagement en cas de dégradation du Bien mis à disposition de l'Utilisateur ou de non-respect par l'Utilisateur des conditions de mise à disposition (respect du règlement d'usage, de la période de mise à disposition,...). Il représente également pour le Gestionnaire l'Engagement de l'utilisateur vis-à-vis du Bien dont il va avoir usage.
Espace Personnel	désigne l'espace accessible depuis le Site nécessitant une authentification avec les identifiants uniques de chaque Tyllter.
Filleul	désigne tout nouveau Tyllter utilisant le Site, parrainé par un autre Tyllter dans le cadre de la procédure de parrainage décrite ci-après.

Frais de Service	désigne les montants dues à TYLLT pour toute utilisation des Services par un Tyllter.
Gestionnaire	désigne cumulativement (i) toute personne physique ou morale titulaire d'un Espace Personnel (ii) souhaitant mettre à disposition un Bien à un Utilisateur et (iii) utilisant les Services pour sécuriser la Transaction.
Identifiants	désigne les données de connexion confidentielles et uniques de tout Tyllter, constituées d'un identifiant (adresse email et/ou numéro de téléphone mobile) et d'un mot de passe, permettant d'accéder aux Services.
Interaction	désigne un échange direct entre 2 parties, que celui-ci se fasse sous forme de messages, de messagerie instantanée, de communication téléphonique, d'un rendez-vous en présentiel ou en visio,...
Monnaie Électronique	désigne la valeur monétaire émise par le Prestataire contre la remise de fonds des Tyllters et stockée sur les Porte-Monnaie Électroniques.
Paiement	désigne un transfert de fonds d'un compte à l'autre (généralement : Utilisateur vers Gestionnaire).
Parties	désigne le Gestionnaire et l'Utilisateur (du Bien), de la même façon que « Tyllters ».
Période d'Inspection / de réserve	désigne la durée permettant à l'Utilisateur de vérifier la conformité du Bien, objet de la Transaction, avant la fin de la période d'utilisation. Cette durée est définie dans l'Engagement proposé par le Gestionnaire et accepté par l'Utilisateur avant la période d'usage. TYLLT se réserve le droit de proroger ou raccourcir la Période d'Inspection, notamment en cas de fourniture d'éléments probants fournis par l'Utilisateur ou le Gestionnaire.
Porte-Monnaie Électronique	désigne le compte technique ouvert par le Prestataire au nom du Tyllter sur lequel sont stockées les unités de Monnaie Électronique émises ou reçues. La création d'un Porte-Monnaie Électronique est justifiée par la nécessité de protéger les fonds collectés par l'intermédiaire du Site.
Prestataire	désigne W-HA via API-money, société anonyme de droit français, dont le siège social est situé 25 bis avenue André Morizet à Boulogne-Billancourt (92 100), identifiée au SIREN sous le numéro 433 506 433 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre ou tout autre prestataire de services de paiement avec lequel TYLLT aura développé un partenariat.
Services	désigne les services proposés par TYLLT aux Tyllters via le Site.
Silence	désigne l'absence d'Action de la part d'un Tyllter, notamment (i) le fait pour l'Utilisateur de ne pas confirmer ou infirmer la qualité et/ou la conformité du Bien objet de leur Transaction avant l'expiration de la Période d'Inspection, et (ii) le fait pour le Gestionnaire de ne pas confirmer ou infirmer la qualité et/ou la conformité du Bien objet de leur Transaction suite à un signalement de son Utilisateur.

Site	désigne le site Internet exploité par TYLLT et accessible à l'adresse suivante : <a href="https://tyllt.com">https://tyllt.com</a> .
Tiers	désigne toute personne ne disposant pas d'un Espace Personnel et étant susceptible d'utiliser les Services.
Transaction	désigne la mise à disposition d'un Bien par un Gestionnaire à un Utilisateur, ainsi que toutes ses composantes qui comportent un Engagement et/ou un transfert de fonds de l'un à l'autre.
Tyllt	désigne indifféremment le Service et la société Doyonowo qui porte le Service.
Tyllter	désigne indifféremment le Gestionnaire et/ou l'Utilisateur (du Bien).
Utilisateur	désigne cumulativement (i) toute personne physique ou morale titulaire d'un Espace Personnel (ii) en vue d'utiliser ou utilisant un Bien mis à disposition par un Gestionnaire et (iii) utilisant les Services pour sécuriser les Engagements liés à son usage.
Utilisateur	désigne toute personne morale ou toute personne physique majeure utilisant les Services en tant qu'Utilisateur d'un Bien mis à disposition par un Gestionnaire.

## 4. Description des services

Les Services fournis par TYLLT ont pour objet la sécurisation des transactions d'usage, et en particulier des paiements (arrhes, acomptes, soldes), engagements à payer et dépôts de garantie (« Cautions »), entre un Gestionnaire (de Biens) et un Utilisateur (de Biens), que l'un et / ou l'autre soit un particulier ou un professionnel.

Ces Services reposent notamment sur des systèmes de Cantonnement, d'identification (« KYC » : Know Your Customer, '*Connait Ton Client*') et d'évaluation des Tyllters sur des critères spécifiques à une Transaction d'usage (qui amènent en particulier à évaluer un « Indice de confiance » du comportement d'un Tyllter dans une transaction d'usage).

Le montant d'un Paiement ou d'un Appel à Paiement est collecté via le Site puis sécurisé par le Prestataire. Quel que soit le motif du Paiement ou de l'Appel à Paiement (arrhes, dépôt de garantie, solde, ...) émis par le Gestionnaire, les fonds ne sont versés au Gestionnaire

- (I) qu'après validation de l'Utilisateur durant la Période de Réserve, sous son entière responsabilité,
- ou (II) à l'expiration de la Période de Réserve, en cas de Silence de l'Utilisateur, et avec une validation du transfert par TYLLT,
- ou (III) à tout moment jusqu'à 14 jours après la fin d'un Engagement, par TYLLT, dès lors que le Gestionnaire en formule une demande dûment conforme, justifiée et probante. A l'inverse, l'Utilisateur peut également soumettre à TYLLT une demande de récupération de ses fonds cantonnés sur le compte Tyllt du Gestionnaire, en formulant une demande dûment conforme, justifiée et probante.

Les Services fonctionnent via l'ouverture de Porte-Monnaie Électroniques, assurée par le Prestataire, conformément à la réglementation bancaire et financière en vigueur.



## 5. Accès aux services

### 5.1. Utilisation de cookies

En accédant au Site, le Tyllter est informé que des « Cookies » sont susceptibles d'être utilisés, sous réserve de son accord exprès et préalable donné lors de la création de l'Espace Personnel, afin de personnaliser les Services et de mesurer l'audience du Site.

Les Cookies ne permettent pas d'identifier le Tyllter mais permettent d'enregistrer des informations relatives à la navigation du Tyllter sur le Site, notamment la date et l'heure de la consultation, les rubriques et contenus visités.

### 5.2. Création d'un Espace Personnel

Le Tyllter peut accéder aux Services depuis le Site, en acceptant une demande d'engagement et/ou après création d'un Espace Personnel.

La demande d'engagement est adressée par un Tyllter Gestionnaire à un Tyllter Utilisateur. L'acceptation d'une demande d'engagement nécessite la création d'un Espace Personnel dans lequel le Tyllter Utilisateur pourra suivre son engagement jusqu'à sa clôture par le Tyllter Gestionnaire ou à l'expiration d'une période temporaire à l'issue de l'usage.

La création d'un Espace Personnel permettant de bénéficier pleinement du Site et du Service nécessite que le Tyllter

- Dispose des équipements suivants (le Tyllter fait de son affaire personnelle la mise en place des moyens informatiques et de télécommunication permettant l'accès au Site) :
  - un moyen de connexion à Internet (téléphone portable, ordinateur, tablette),
  - une connexion Internet,
  - une adresse email valide,
  - un téléphone portable permettant de recevoir des SMS.
- Respecte les conditions suivantes :
  - se déclarer comme (i) particulier, (ii) professionnel ou (iii) association, en sachant que :
    - Tout particulier ou toute association souhaitant utiliser le Service pour son activité professionnelle, doit se déclarer comme « professionnel ». Et, tout défaut de déclaration de cette qualité sera inopposable dès lors qu'il pourra être démontré, notamment en cas de litige avec un autre Tyllter ou avec TYLLT, que le Tyllter concerné a effectivement utilisé le Service dans le cadre de son activité professionnelle.
  - disposer de la pleine capacité et agir à des fins strictement professionnelles ;
  - renseigner les différents champs du formulaire de création d'un compte (dénomination, numéro de RCS, nom/prénom du référent, adresse électronique, numéro de téléphone, etc.) ;
  - confirmer son acceptation des Conditions Générales ;
  - confirmer son inscription ;
  - communiquer par écrit à TYLLT tout changement afférent à sa qualité de Tyllter : numéro de téléphone, adresse, email, modification de l'activité professionnelle...
- Est titulaire d'un compte bancaire ouvert auprès d'un établissement de crédit disposant des accréditations nécessaires et dispose de tous les droits nécessaires à son fonctionnement, en particulier en cas de compte joint.

Le Tyllter personne physique doit être majeur pour accéder aux Services.

Le Service est accessible pour un nombre limité de 2 connexions à la fois pour le même identifiant de Tyllter.

Aux fins de validation de l'inscription, TYLLT adresse au Tyllter un courrier électronique de confirmation à l'adresse email renseignée par ce dernier, ou un message SMS au numéro de téléphone mobile renseigné également par le Tyllter. Le Tyllter procède alors à l'activation de son compte en cliquant sur le lien hypertexte prévu à cet effet dans le courrier électronique, ou dans le message SMS, de confirmation.

Chaque Tyllter garantit la sincérité et l'exactitude des informations fournies pour les besoins de son inscription, s'engage à notifier à TYLLT toute modification ultérieure et garantit que lesdites informations ne portent pas atteintes aux droits de tiers.

Le Tyllter peut modifier ces informations, identifiants et mot de passe à partir de son compte sur le Site.

Le Tyllter s'engage à ne pas divulguer ou transférer son compte, ses identifiants et mots de passe et est seul responsable de leur utilisation jusqu'à leur désactivation. Il doit informer immédiatement TYLLT de toute perte ou utilisation non autorisée de son compte.

TYLLT se réserve le droit de supprimer le compte de tout Tyllter qui aurait fourni des informations erronées.

### 5.3. Demande d'informations complémentaires suivant la création du Compte

TYLLT se réserve le droit de demander au Tyllter des informations et documents justificatifs supplémentaires, afin notamment d'autoriser le Tyllter à dépasser certains seuils de Transactions définis par TYLLT.

TYLLT se réserve le droit de bloquer le Compte d'un Tyllter en attendant d'avoir reçu l'ensemble des documents et informations jugées nécessaires par TYLLT et dans une forme qui soit satisfaisante pour TYLLT. Le blocage d'un Tyllter entraîne une restriction d'utilisation des Services TYLLT.

TYLLT se réserve le droit de demander au Tyllter tout document ou information jugé utile afin de compléter ou de finaliser son inscription sur le Site ou une Transaction (carte nationale d'identité, justificatif de domicile, ou tout autre document jugé utile ou nécessaire).

### 5.4. Identification du Tyllter

La création d'un Espace Personnel nécessite les informations suivantes, que le Tyllter déclare sur l'honneur être exactes et accepte qu'elles soient utilisées pour prouver son identité :

- nom, prénom, date et pays de naissance,
- adresse de résidence,
- adresse email et numéro de téléphone portable.

La création d'un Espace Personnel nécessite également un mot de passe.

À défaut de communication desdites informations, aucun transfert de fonds ne pourra avoir lieu depuis ou vers le Porte-Monnaie Électronique du Tyllter.

Le Tyllter s'engage à ne créer qu'un seul Espace Personnel pour son propre compte.

TYLLT et le Prestataire se réservent le droit de demander à tout moment des informations ou documents complémentaires pour se conformer à la réglementation applicable visant à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

### 5.5. Accès et utilisation de l'Espace Personnel

L'accès à l'Espace Personnel est protégé par un mot de passe que seul le Tyllter connaît. Le Tyllter est responsable de la confidentialité de ses Identifiants, de sorte que la responsabilité de TYLLT ne pourra être engagée en cas de connexion frauduleuse.

Le Tyllter s'engage à notifier immédiatement à TYLLT toute connexion frauduleuse sur son Espace Personnel. Ce dernier pourra faire l'objet d'une suspension temporaire ou d'une suppression définitive.

Afin de réaliser des virements entre son compte bancaire personnel et son Porte-Monnaie Électronique, le Tyllter doit renseigner ses coordonnées bancaires RIB (IBAN + BIC + Nom du titulaire du compte) dans son Espace Personnel.

Le Tyllter agissant en tant qu'Utilisateur et disposant d'autres modes de paiement, doit renseigner les informations nécessaires afférentes auxdits modes de paiement, afin de pouvoir procéder à des paiements.

## 6. Exécution des services

### 6.1. Paramétrage initial du Tyllter

Le Tyllter Gestionnaire crée dans son Espace Personnel les Biens qu'il souhaite mettre à disposition de Tyllters Utilisateurs.

Au moins 1 Bien doit être créé avant de pouvoir émettre une Demande d'Engagement.

Le Tyllter Utilisateur n'a pas besoin d'un paramétrage spécifique, en dehors de la création de son Espace Personnel, pour utiliser le Service.

### 6.2. Demande d'Engagement

La Demande d'Engagement est émise par un Gestionnaire à destination d'un Utilisateur.

Le Gestionnaire a la faculté, depuis son Espace Personnel, d'émettre une Demande d'Engagement dans le cadre de la mise à disposition d'un bien à cet Utilisateur. Cette Demande d'Engagement sera soumise à l'Utilisateur.

Le Gestionnaire utilise une Demande d'Engagement déjà préparée ou en crée une nouvelle en renseignant les informations nécessaires à une Demande d'Engagement (informations demandées par TYLLT) :

- Montant de l'Engagement,
- Devise utilisée pour le Montant de l'Engagement,
- Numéro de téléphone ou adresse email de l'Utilisateur,
- Nature de l'Engagement (dépôt de garantie, consignation, arrhes, solde, complément,...),
- Désignation du Bien, objet de la Transaction,
- Répartition des Frais de Service,
- le mode de paiement souhaité et/ou leur nombre.

Pour la soumettre à son Utilisateur, le Gestionnaire

- demande à son Utilisateur son adresse email et/ou son numéro de téléphone portable,
- ou il pourra aussi imprimer sous forme de QR Code sa demande d'Engagement, puis présenter ce QR Code à l'Utilisateur.

L'Utilisateur a la faculté de l'accepter, ou de la rejeter, le cas échéant après avoir créé un Espace Personnel.

Les Demandes en cours sont visibles depuis l'Espace Personnel.

Une Demande d'Engagement acceptée par l'Utilisateur crée le « nouement » de la relation entre le Gestionnaire et l'Utilisateur et engage l'un vis-à-vis de l'autre.

### 6.3. Aide pour le Gestionnaire à évaluer l'engagement à demander à son Utilisateur

Pour évaluer le montant de l'Engagement demandé à son Utilisateur, le Gestionnaire peut accéder au profil de l'Utilisateur et prendre connaissance

- Du niveau de complétude de ses informations d'identification
- Des pièces enregistrées sur son compte : pièce d'identité, justificatif d'assurance, ...
- Des moyens de paiement pré-enregistrés
- D'un éventuel historique des engagements précédents
- D'un « indice de confiance » fourni par TYLLT, reposant notamment sur les éléments pré-cités

## 6.4. Aide pour l'Utilisateur à apprécier la Demande d'Engagement reçue

Avant de valider une Demande d'Engagement émise par un Gestionnaire, l'Utilisateur peut consulter une évaluation du Gestionnaire. Cette évaluation indique un niveau de transparence, de disponibilité et de professionnalisme du Gestionnaire dans le cadre des engagements pris sur TYLLT.

Cette évaluation ne prend pas en compte les Biens en jeu, ni les éventuels tarifs associés à leur usage.

## 6.5. Initialisation de la période de l'Engagement

L'initialisation de la période de l'Engagement est faite automatiquement lors de la validation par l'Utilisateur de la Demande d'Engagement émise par le Gestionnaire.

Lorsque le Gestionnaire a émis une Demande d'Engagement nécessitant un cantonnement des fonds sur son propre compte TYLLT, le compte de l'Utilisateur est alors débité de la somme indiquée dans la Demande d'Engagement qu'il a acceptée, et cette somme est créditée sur le compte TYLLT du Gestionnaire.

Lorsque le Gestionnaire a émis une Demande d'Engagement nécessitant un cantonnement des fonds sur le compte TYLLT de l'Utilisateur, une vérification du compte TYLLT de l'Utilisateur est réalisée et, le cas échéant, le compte bancaire personnel de l'Utilisateur est débité pour approvisionner suffisamment le solde de son compte TYLLT, après validation de l'opération par l'Utilisateur. Le montant demandé par le Gestionnaire est alors cantonné sur le compte TYLLT de l'Utilisateur.

Lorsque le Gestionnaire a émis une Demande d'Engagement avec une autre forme de versement, aucun transfert de fonds n'est réalisé lors de cette phase d'initialisation de la période d'Engagement. Cependant, en fonction de la Demande d'Engagement

- Une interrogation du solde bancaire de l'Utilisateur peut être réalisée.
- Une empreinte (demande de pré-autorisation) carte bancaire peut être réalisée. L'engagement associé à une empreinte de carte bancaire a une durée limitée dans le temps. Cette durée est définie par le groupement de la carte bancaire (CB, MasterCard, AMEX,...).
- Un mandat de prélèvement (SEPA) spécifique peut être mis en place sous réserve des conditions nécessaires à ce moyen de paiement.

Dans les différents cas énumérés ci-dessus, des Frais de service peuvent également être prélevés par TYLLT. Ils sont à la charge du Gestionnaire ou de l'Utilisateur selon ce qui a été défini dans la Demande d'Engagement.

## 6.6. Durée de l'Engagement (Période d'Engagement)

La durée d'un Engagement est déterminée par son initialisation et sa clôture et ne peut être inférieure à la durée d'usage du Bien (annoncée par le Gestionnaire et convenue avec l'Utilisateur), objet de la transaction entre l'Utilisateur et le Gestionnaire.

Pendant la période d'Engagement,

- L'Utilisateur s'engage à
  - Signaler tout ce qu'il lui paraît non conforme à la description du bien ou à son bon fonctionnement, à tout moment.
  - Accepter de fait le règlement d'utilisation du bien, sous réserve de son existence et de sa disponibilité pour l'Utilisateur.
  - Annoncer au Gestionnaire dès sa connaissance et, dans tous les cas avant les faits connus, toute utilisation non prévue ou non conforme au règlement d'utilisation. L'Utilisateur aura à prouver cette annonce et son acceptation par le Gestionnaire en cas de litige.
- Le Gestionnaire s'engage à
  - Répondre aux sollicitations de l'Utilisateur.

- Distinguer les conséquences d'un usage en « bon père de famille » d'actes de malveillance volontaires ou involontaires.
- Annoncer à l'Utilisateur dès sa connaissance et, dans tous les cas avant les faits connus, tout changement dans les possibilités ou règles d'usage du bien mis à disposition.
- Négocier avec l'Utilisateur (au moins 1 Interaction directe entre le Gestionnaire et l'Utilisateur) le montant d'éventuels dommages que l'Utilisateur pourrait avoir commis sur le Bien du Gestionnaire.

### 6.7. Durée de l'Usage (Période d'Usage)

La durée de l'Usage est déterminée par la remise du Bien par le Gestionnaire à l'Utilisateur, et sa restitution par l'Utilisateur au Gestionnaire.

Les modalités de remise et de restitution du Bien, objet de l'Engagement, sont définies par le Gestionnaire dans sa Demande d'Engagement ou dans le contrat de mise à disposition du Bien, établi directement entre le Gestionnaire et l'Utilisateur (qui ne fait donc pas intervenir TYLLT).

La durée de l'Usage est nécessairement inférieure à la durée de l'Engagement.

L'Utilisateur et le Gestionnaire s'assurent de pouvoir démontrer la durée de l'Usage, de la remise du Bien à l'Utilisateur, à sa restitution par l'Utilisateur : état des lieux entrée/sortie, bon de remise de clés, horodatage d'un code de déverrouillage / verrouillage, ...

L'Utilisateur ne pourra être tenu responsable d'éventuels dommages survenus en dehors de la période d'Usage.

### 6.8. Clôture de la Demande d'Engagement

Un Engagement est clôturé

- Si la clôture est demandée par le Gestionnaire lorsque le Gestionnaire ne demande pas une Contrepartie.
- Si la clôture est approuvée par le Gestionnaire et l'Utilisateur lorsqu'une demande de Contrepartie est en jeu dans l'Engagement.
- Si les montants engagés ont été libérés par le Gestionnaire, après une Période de Silence de la part de l'Utilisateur de 14 jours.

La clôture d'un Engagement libère automatiquement les montants engagés. Le cas échéant, (i) les fonds qui avaient été cantonnés sur le compte TYLLT du Gestionnaire sont retransférés sur le compte TYLLT de l'Utilisateur sans attachement à un Engagement (cas où le Gestionnaire aurait demandé un cantonnement de fonds sur son compte TYLLT), ou (ii) les fonds cantonnés sur le compte TYLLT de l'Utilisateur et libres de tout autre Engagement peuvent être rapatriés par l'Utilisateur sur son compte bancaire.

### 6.9. Frais de service

Chaque transfert de fonds donne lieu à une facturation de Frais de service par TYLLT. Ils sont facturés à l'Utilisateur ou au Gestionnaire selon ce qui a été défini dans la Demande d'Engagement émise par le Gestionnaire. Ces frais sont alors prélevés sur le compte TYLLT du Gestionnaire ou de l'Utilisateur et transférés vers le compte de TYLLT.

Le calcul des Frais de service prend en compte les modalités de la Demande d'Engagement établie par le Gestionnaire.

### 6.10. Notation et commentaire de l'Engagement

À l'issue de chaque Engagement, l'Utilisateur et le Gestionnaire peuvent évaluer l'Engagement sous forme d'étoiles depuis leur Espace Personnel, sur des critères spécifiques à une Transaction d'Usage.

TYLLT se réserve le droit de vérifier les notations et commentaires, dans le but d'assurer leur adéquation à la réalité de la Transaction, leur cohérence entre l'évaluation du Gestionnaire et celle de l'Utilisateur ou, à défaut, la justification de l'écart d'évaluation. Il s'agit également d'éviter les évaluations inexactes et mensongères.

Les Tyllters s'engagent à noter et à commenter de manière fidèle chaque Engagement, sans propos injurieux ni diffamatoires.

Les notations et commentaires sont publiés sur le profil de l'Utilisateur et du Gestionnaire. L'accès à ces profils est possible uniquement par les Tyllters identifiés, lors de l'émission d'une Demande d'Engagement, par le Gestionnaire d'un côté et par l'Utilisateur de l'autre.

### 6.11. Initialisation d'un litige à l'initiative du Gestionnaire

Dès le début de la Période d'Usage, le Gestionnaire a la faculté de recourir aux Engagements pris l'Utilisateur lors de l'acceptation de la Demande d'Engagement.

Le Gestionnaire émet une Demande d'Encaissement à l'Utilisateur :

- La Demande d'Encaissement représente un montant inférieur ou égal à celui défini dans la Demande d'Engagement approuvée par l'Utilisateur.
- Le Gestionnaire indique dans sa Demande d'Encaissement les justifications de sa demande, apporte les éléments probants en sa possession et propose à l'Utilisateur les moyens et périodes propices à des échanges directs pour une éventuelle discussion.
- Le Gestionnaire a également la possibilité d'indiquer dans sa Demande d'Encaissement une demande de Contrepartie complémentaire sans limitation de montant.

L'émission d'une Demande d'Encaissement par un Gestionnaire initialise un Litige entre le Gestionnaire et son Utilisateur.

L'Utilisateur a la faculté

- d'accepter la demande d'Encaissement, auquel cas le montant de la Demande d'Encaissement fait l'objet d'un transfert de fonds, du compte de l'Utilisateur vers le compte du Gestionnaire.
- De refuser la Demande d'Encaissement en produisant des éléments tangibles justifiant le refus.
- En cas de refus, l'Utilisateur peut accompagner son refus d'une contre-proposition (proposition d'un paiement d'un montant raisonnable évalué par l'Utilisateur).

Lorsqu'une contre-proposition est faite par l'Utilisateur, elle engage les 2 « Parties » à avoir au moins 1 Interaction directe de négociation dans le but d'aboutir à un compromis dans les 7 jours. Pendant cette période de 7j, TYLLT peut intervenir en médiateur entre l'Utilisateur et le Gestionnaire, à la demande de l'un ou de l'autre. TYLLT est alors redevable d'un seul engagement de moyens pour la médiation (disponibilité pour interagir avec l'Utilisateur et le Gestionnaire). Des frais de service forfaitaires seront alors facturés par TYLLT à l'Utilisateur ou au Gestionnaire s'il s'avère que sa demande d'Encaissement était infondée.

Pendant la période de négociation, les Tyllters s'engagent à participer de bonne foi à la résolution du litige, à fournir à TYLLT les informations requises et à appliquer les mesures demandées.

### 6.12. Initialisation d'un litige à l'initiative de l'Utilisateur

Dès le début de la Période d'Usage, l'Utilisateur

- a la faculté de faire référence aux Engagements pris par le Gestionnaire et associés à la Demande d'Engagement émise par le Gestionnaire, bien que le Gestionnaire n'ait pris aucun engagement financier avec l'Utilisateur.
- Et peut donc émettre une Demande de Remboursement ou de Dédommagement à destination du Gestionnaire, en cas de non-conformité du Bien par rapport à la description du contrat définissant l'usage du Bien.

La Demande de Remboursement ou de Dédommagement ne peut en aucun cas excéder les fonds déjà versés par l'Utilisateur au Gestionnaire (fonds crédités sur le compte du Gestionnaire).

L'Utilisateur apporte les éléments probants en sa possession et propose au Gestionnaire les moyens et périodes propices à des échanges directs.

L'émission d'une Demande de Remboursement ou de Dédommagement par un Utilisateur initialise un Litige entre le Gestionnaire et son Utilisateur.

Le Gestionnaire a la faculté

- d'accepter la demande de l'Utilisateur, auquel cas le montant demandé par l'Utilisateur fait l'objet d'un transfert de fonds, du compte du Gestionnaire vers le compte de l'Utilisateur.
- De refuser la Demande de l'Utilisateur en produisant des éléments tangibles justifiant le refus.
- En cas de refus, le Gestionnaire peut accompagner son refus d'une contre-proposition (proposition de paiement d'un montant raisonnable évalué par le Gestionnaire).

Lorsqu'une contre-proposition est faite par le Gestionnaire, elle engage les 2 « Parties » à avoir au moins 1 Interaction directe de négociation dans le but d'aboutir à un compromis dans les 7 jours. Pendant cette période de 7j, TYLLT peut intervenir en médiateur entre l'Utilisateur et le Gestionnaire, à la demande de l'un ou de l'autre. TYLLT est alors redevable d'un seul engagement de moyens pour la médiation (disponibilité pour interagir avec l'Utilisateur et le Gestionnaire). Des frais de service forfaitaires seront alors facturés par TYLLT au Gestionnaire ou à l'Utilisateur s'il s'avère que sa demande était infondée.

Pendant la période de négociation, les Tyllters s'engagent à participer de bonne foi à la résolution du litige, à fournir à TYLLT les informations requises et à appliquer les mesures demandées.

### 6.13. Médiation et arbitrage

Un processus de médiation et d'arbitrage se met en place dans les situations suivantes pour un même Engagement donné,

- lorsque le montant total en jeu dépasse la somme de 5.000€,
- lorsqu'un litige a été initialisé par le Gestionnaire ou l'Utilisateur sans résolution amiable 14 jours après son initialisation.

Pour ce processus de médiation et d'arbitrage, le Gestionnaire et l'Utilisateur soumettent leurs éléments contractuels au droit français.

La médiation sera assurée en ligne par la plateforme <https://madecision.com>. Elle consiste à régler à l'amiable les différends qui viendraient à naître à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation de leurs éléments contractuels.

Si un tel accord amiable ne peut être trouvé dans un délai de trente jours à compter du jour où la Partie ayant soulevé le litige a adressé à l'autre Partie un courrier pour exposer ses griefs, le litige sera soumis à l'arbitrage.

Tout différend relatif à leurs éléments contractuels sera tranché par voie d'arbitrage en ligne via la plateforme [madecision.com](https://madecision.com) conformément au règlement d'arbitrage applicable au jour de la convention, et aux conditions générales d'utilisation de la plateforme.

En cas d'inaccessibilité de cette plateforme d'arbitrage en ligne au moment de la mise en œuvre de la présente clause, les « Parties » s'accordent pour saisir tout service d'arbitrage en ligne équivalent, présentant toute garantie d'indépendance, de rapidité et de confidentialité.

À défaut encore d'accessibilité d'un service équivalent, la partie (Gestionnaire ou Utilisateur) souhaitant mettre en œuvre la présente clause compromissoire notifiera son intention à l'autre partie (Utilisateur ou Gestionnaire), en désignant un arbitre de son choix aux fins de former un tribunal arbitral. L'autre partie aura un délai de 15 (quinze) jours ouvrables, quant à elle, pour notifier à son tour le choix d'un arbitre. Les deux arbitres désignés devront s'accorder sur le nom d'un troisième arbitre.



Les arbitres composant le tribunal arbitral jugeront à la majorité des voix, la voix du troisième arbitre étant prépondérante en cas de partage, et statueront en droit en appliquant les dispositions du droit français.

Le tribunal arbitral statuera en dernier ressort quel que soit l'objet de la sentence rendue.

La sentence arbitrale devra être motivée et fixera la répartition des frais et honoraires.

## 7. Prix des services

Les Frais de service peuvent être supportés par le Gestionnaire et/ou l'Utilisateur et sont dus

- A chaque période de l'abonnement lorsque le Gestionnaire ou l'Utilisateur a souscrit à un abonnement TYLLT
- A chaque transfert de fonds
- A chaque initialisation d'un service spécifique : notamment celui relatif au traitement de litiges.

Le montant de l'abonnement dépend du profil du Tyllter (Utilisateur, Gestionnaire) et de la formule d'abonnement retenue par celui-ci.

Les Frais de service liés aux transferts de fonds sont la somme d'un montant forfaitaire et d'un pourcentage du montant transféré.

La tarification appliquée est celle en vigueur au jour de l'application des frais de service.

La tarification est accessible à l'adresse suivante : <https://tyllt.com>. TYLLT se réserve le droit de modifier la tarification applicable aux Services à tout moment et sans avoir à respecter un quelconque délai de préavis.

Les Frais de service sont mentionnés dans les récapitulatifs disponibles pour chaque Tyllter (Utilisateur ou Gestionnaire).

Les Frais de Service sont débités du compte bancaire personnel du Tyllter et/ou de son Porte-Monnaie Électronique, puis Cantonnés sur le compte de TYLLT jusqu'à ce que l'Engagement entre l'Utilisateur et le Gestionnaire soit clôturé.

## 8. Parrainage et promotions

### 8.1. Code de parrainage

Le Tyllter a la faculté de parrainer des Filleuls en fournissant le code de parrainage renseigné dans son Espace Personnel onglet « Parrainage ».

Le Code de parrainage ne pourra être utilisé que pour le paiement des Frais de service.

Le Filleul sera invité à renseigner le Code de Parrainage qui lui sera fourni par son Parrain. Une fois la création de l'Espace Personnel du Filleul effectuée, ce dernier recevra une réduction d'un montant de cinq (5) euros. Le Parrain recevra quant à lui une réduction de cinq (5) euros une fois que le Filleul aura réalisé son premier Engagement en recourant aux Services du Site.

La réduction consiste en un crédit sur des Frais de Service à venir.

Tout Filleul sera invité à renseigner le code de parrainage lors de la création de son Espace Personnel.

### 8.2. Code promotionnel

L'Utilisateur pourra se voir offrir des Codes promotionnels. Le crédit de code promotionnel ne pourra être utilisé que pour le paiement des Frais de Service.

Les codes promotionnels ont une durée de vie limitée. Leur date d'expiration sera mentionnée sur les supports de communication et plateformes des partenaires.



TYLLT se réserve le droit d'annuler tout code promotionnel en cas d'utilisation illégale ou frauduleuse des Services à tout moment et pour quelque raison que ce soit.

## 9. Données bancaires

Le Tyllter est informé que le Prestataire, en sa qualité d'établissement de Monnaie électronique agréé par les autorités, recueille ses données bancaires, assure la gestion des Cantonnements, des divers flux financiers et des Porte-Monnaie Électroniques nécessaires au fonctionnement des Services.

Le Tyllter s'engage à garder à jour les informations liées aux modes de paiement qu'il utilise, ainsi que ses coordonnées bancaires. TYLLT décline toute responsabilité en cas d'échec de paiement lié à une information erronée, incomplète ou fausse.

Le Tyllter est tenu d'accepter sans réserve les conditions générales du Prestataire lors de la création de son Espace Personnel.

En cas de contradiction entre les conditions générales du Prestataire et les présentes CGU, ces dernières prévalent, sauf dans les cas où la loi imposerait l'application des conditions générales du Prestataire.

## 10. Enregistrement d'une carte bancaire

Le Tyllter utilisant une carte bancaire à son nom doit préalablement enregistrer les données dans la base de données du Prestataire via le service TYLLT.

Le Tyllter accepte que les données relatives à sa carte bancaire soient conservées par le Prestataire aux seules fins d'exécuter ses Opérations de paiement ou de rechargement de son Compte.

L'identité du titulaire du numéro de téléphone mobile et de la carte bancaire doit être identique.

## 11. Durée, suspension et clôture du compte

Les Services sont disponibles pour une durée indéterminée à compter de la création par le Tyllter de son Espace Personnel.

Le Tyllter peut clôturer son Espace Personnel à tout moment en adressant une demande par email à [contact@tyllt.com](mailto:contact@tyllt.com), sous réserve qu'au moment de cette demande :

- Aucun Engagement ne soit en cours de réalisation, et
- que le solde de son Porte-Monnaie Électronique ne soit pas négatif. Si le solde de son Porte-Monnaie Électronique est créditeur, le solde sera transféré sur son compte bancaire.

TYLLT peut sans préavis résilier le présent contrat et/ou cesser de fournir au Tyllter l'accès aux Services en cas de manquement substantiel aux CGU, de violation des lois et règlements applicables ou des droits de tiers, ou en cas de comportement frauduleux.

## 12. Responsabilité

La responsabilité de TYLLT ne peut être engagée que pour des faits qui lui seraient directement imputables dans l'exécution des Services. Elle ne peut être engagée pour les préjudices indirects ou du fait de la mauvaise utilisation du Service par un Tyllter.

TYLLT décline toute responsabilité vis-à-vis de la qualité, de la conformité ou de la dégradation éventuelle du Bien, objet de la Transaction. Ces éléments relèvent de la responsabilité de l'Utilisateur et du Gestionnaire.

TYLLT ne saurait être tenue responsable de dysfonctionnements ou de perturbations des Services, ni d'atteintes à la sécurité informatique pouvant causer des dommages aux matériels informatiques et aux données des Tyllters.

TYLLT se réserve le droit d'interrompre l'accès aux Services pour des raisons de maintenance.

La responsabilité de TYLLT est limitée au remboursement des Frais de Service effectivement payés par le Tyllter lors de l'Engagement à l'origine de la mise en cause de la responsabilité de TYLLT.

## 13. Transactions interdites

Le Tyllter ne doit pas faire usage des Services pour une Transaction qui serait illégale, qui impliquerait un Bien illégal, ou qui aurait une finalité ou un but illégal.

En outre, les Biens mentionnés ci-après ne peuvent faire l'objet d'Engagements :

- Les Biens considérés comme des produits dont les dispositions légales varient d'un état ou d'un pays à l'autre,
- Les Biens contrefaits,
- Les êtres vivants, y compris animaux et insectes,
- Les logiciels et DVD piratés,
- Les armes et munitions,
- L'or et les pierres précieuses,
- Tout Bien dont l'accès ou l'Usage serait réservé aux personnes adultes, incluant tout contenu pornographique, l'accompagnement, le visionnage à la demande, ainsi que tout contenu violent,
- Et, d'une manière plus générale, tout Bien que TYLLT considérerait comme comprenant un risque financier, bancaire, et/ou légal.

Veuillez noter que TYLLT se réserve le droit de refuser toute Demande d'Engagement, à tout moment, à sa discrétion.

Les conditions listées ci-dessus sont susceptibles d'évoluer à tout moment.

En utilisant les Services, le Gestionnaire déclare automatiquement être propriétaire ou pouvoir disposer du Bien objet de la Transaction.

## 14. Protection des données personnelles

Pour permettre l'utilisation des Services par un Tyllter, TYLLT sera amené à collecter les Données de ce dernier.

En tant que responsable du traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD), TYLLT s'engage à respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives à la protection des données à caractère personnel, notamment la Loi Informatiques et Libertés de 1978, ainsi que le Règlement précité.

TYLLT s'engage à ne collecter les Données que pour les finalités et dans les conditions définies au sein du Règlement sur la Protection des Données.

## 15. Propriété intellectuelle

Tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations, œuvres et images reproduits ou représentés sur le Site sont strictement réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle, pour toute la durée de protection de ces droits et pour le monde entier.

À ce titre et conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, seule l'utilisation pour un usage privé, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la propriété intellectuelle, est autorisée. Toute reproduction, représentation, modification ou adaptation totale ou partielle du Site et de tout ou partie des éléments qui le compose est strictement interdite.

Les dénominations sociales, marques et signes distinctifs reproduits sur le Site sont protégés au titre du droit des marques. La reproduction ou la représentation de tout ou partie d'un des signes précités est strictement interdite et doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable du titulaire de la marque.

## 16. Intégralité du contrat, loi applicable et réclamations

Les présentes clauses, ainsi que la politique de confidentialité de TYLLT, forment l'intégralité des CGU. Si l'une d'elles venait à être annulée en application d'une disposition légale impérative ou en vertu d'une décision de justice devenue définitive, elle sera réputée non écrite sans que l'ensemble des autres clauses ne soit remis en question.

Les CGU, rédigées en langue française, sont soumises au droit français et relèvent exclusivement des juridictions françaises. En cas de traduction des présentes CGU en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

En cas de litige, les « Parties » chercheront une solution amiable avant toute action judiciaire, conformément à l'article des présentes CGU relatif au règlement amiable des litiges.

## 17. CGU du Prestataire

Avant toute utilisation des Services, veuillez consulter les CGU API-money en cliquant sur le lien suivant : <https://www.api-money.com/cgu/CGU-API-money-EME.pdf>

## 18. Langue

Dans l'hypothèse d'une traduction des présentes Conditions Générales dans une ou plusieurs langues, la version française des présentes fera foi entre les Parties en cas de contradiction ou de contestation de la signification d'un terme.

# Annexe 1 – Règlement sur la protection des données

## Collecte des Données

L'Utilisateur consent expressément à ce que ses Données soient collectées par TYLLT à l'occasion :

- De la création d'un Espace Personnel ;
- De la réalisation d'Engagement ;
- Du transfert de fonds depuis le Porte-Monnaie Électronique ;
- De la participation au système de Parrainage ;
- De la procédure de résolution amiable des litiges.

## Utilisation des données

L'Utilisateur donne son accord exprès et sans réserve à ce que ses données personnelles soient utilisées par TYLLT pour les finalités suivantes :

- Prendre contact avec le Tyllter ;
- Permettre au Tyllter d'accéder aux différentes fonctionnalités de l'Application et/ou du Site ;
- Adapter le contenu des Services – y compris le contenu de l'Application et/ou du Site ;
- Réaliser des améliorations des Services ;
- Répondre à des obligations légales, lutter contre la fraude, déceler les usages contraires aux CGU ;
- Envoyer des propositions commerciales et/ou promotionnelles ;
- Envoyer des enquêtes de satisfaction ;
- Réaliser des statistiques.

## Communication des données personnelles

Afin d'assurer la bonne exécution des Services, TYLLT sera amené à communiquer les Données au(x) Prestataire(s).

À titre exceptionnel, TYLLT peut être amené à communiquer les Données :

- Aux autorités administratives et judiciaires autorisées, uniquement sur réquisition judiciaire ;
- Pour des raisons exclusivement techniques, aux prestataires du Site assurant le traitement ainsi que l'hébergement des données traitées.

## Droits de l'Utilisateur

Le Tyllter bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ses données à caractère personnel ou de limitation du traitement, qu'il peut exercer à tout moment via son Espace Personnel.

Le Tyllter peut également, à tout moment, s'opposer au traitement de ses données personnelles pour des motifs légitimes.

Le Tyllter pourra exercer ses droits en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante : [contact@tyllt.com](mailto:contact@tyllt.com), en renseignant dans le champ objet « Données personnelles ». TYLLT s'engage à traiter la demande du Tyllter dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la réception dudit courrier électronique.

## Conservation des données

TYLLT conservera les Données dans un environnement sécurisé pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les Données sont conservées pendant toute la durée d'utilisation des Services par le Tyllter, augmentée d'une durée de trois (3) ans à compter de la clôture par le Tyllter de son Espace Personnel, ou de la cessation de l'utilisation des Services, à des fins d'animation et de prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription

## Réclamations

Le Tyllter dispose de la faculté d'adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, en adressant un courrier à l'adresse suivante : CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris – Cedex 07.

# Annexe 2 – Conditions Générales d'Utilisation (CGU) Porte-monnaie électronique API-money

## Conditions Générales d'Utilisation (CGU) Porte-monnaie électronique API-money (Version pour la France)

Version au 8 juin 2021

Conclues entre :

L'Utilisateur, personne physique majeure capable agissant pour ses besoins personnels, utilisant la monnaie électronique émise par W-HA via API-money et distribuée par **la société DOYONOWO**, ci-après dénommé l' « Utilisateur », d'une part ;

W-HA, société anonyme de droit français, dont le siège social est situé 25 bis avenue André Morizet à Boulogne-Billancourt (92 100), identifiée au SIREN sous le numéro 433 506 433 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, ci-après dénommée l' « Emetteur », d'autre part ;

En présence de :

**La société DOYONOWO**, distributeur de la monnaie électronique de l'Emetteur, ci-après dénommé le « Partenaire », immatriculée au R.C.S de BORDEAUX sous le numéro unique d'identification 881 348 619 ayant son siège social au 63 RUE HOICHE 33200 BORDEAUX représentée par M FREDERIC CIRIER domicilié audit siège en cette qualité et dûment habilité à l'effet des présentes.

L'Utilisateur, l'Emetteur et le Partenaire, lorsque les stipulations lui sont applicables, sont ci-après désignés individuellement une « Partie » et collectivement les « Parties ».

## PREAMBULE

W-HA est agréée en France en tant qu'Etablissement de Monnaie Electronique (sous le code interbancaire n° 14738), habilitée à fournir des services de paiement en tant que prestataire de services de paiement, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l' « ACPR », 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09) et inscrite sur la liste des établissements habilités à exercer leurs activités en France et dans tout autre Etat membre de l'Union Européenne ou Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen par voie de Libre Prestation de Services (liste publiée par l'ACPR sur le site Internet <https://www.regafi.fr>).

D'une part, l'utilisation des services de paiement fournis par W-HA à l'Utilisateur-Bénéficiaire à travers API-money (à savoir l'acquisition d'Opérations de Paiement par Carte Bancaire et par Virement et l'exécution de virements) et distribués par le Partenaire en tant qu'agent du prestataire de services de paiement W-HA et, d'autre part, l'utilisation du Site Partenaire par l'Utilisateur-Payeur afin d'effectuer une Opération de Paiement requièrent la prise de connaissance et l'acceptation sans réserve par l'Utilisateur des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Il est précisé que dans le cadre du Service (ci-après défini), aucun service de paiement n'est fourni par W-HA, directement ou via le Partenaire, à l'Utilisateur-Payeur.

## 1. DÉFINITIONS

**API-money** : désigne l'interface de programmation applicative ou API (Application Programming Interface) mise à la disposition du Partenaire par W-HA pour offrir une fonctionnalité de paiement/encaissement par Carte Bancaire sur le Site Partenaire.

**Carte Bancaire** : désigne toute carte de débit ou carte de crédit, émise par un établissement de crédit et en cours de validité, sous réserve de leur acceptation par W-HA (CB, Visa, MasterCard).

**Commission** : désigne la commission due par l'Utilisateur au Partenaire au titre d'une Transaction, telle que figurant dans les CG Site Partenaire.

**Compte** : désigne le compte de paiement ouvert, sur demande du Partenaire, par W-HA dans ses livres au nom de l'Utilisateur-Bénéficiaire pour les besoins du Service.

**Compte Bancaire** : désigne le compte bancaire, numéroté sous forme IBAN, ouvert auprès d'un établissement de crédit situé dans l'un des États membres de l'Union Européenne, dans l'un des États parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou au Royaume-Uni.

**Conditions Générales d'Utilisation ou CGU** : désignent les présentes Conditions Générales d'Utilisation entre W-HA et l'Utilisateur, en présence du Partenaire. Ces CGU font partie intégrante des CG Site Partenaire, et sont téléchargeables depuis le Site Partenaire.

**CG Site Partenaire** : désignent les conditions générales d'utilisation du Site Partenaire conclues entre l'Utilisateur et le Partenaire, régissant notamment les interactions avec le Site Partenaire et la conclusion de Transactions, qui peuvent donner lieu, le cas échéant, à la demande d'ouverture d'un Compte au nom de l'Utilisateur pour les besoins d'Opérations de Paiement. Les CG Site Partenaire incluent les Conditions Générales d'Utilisation.

**Données Personnelles** : désignent les données personnelles communiquées par l'Utilisateur lors de ses interactions avec le Site Partenaire et contenant les informations nécessaires à la conclusion des CGU et à la gestion de son Compte. Ces données personnelles sont transmises par le Partenaire à W-HA pour les seuls besoins de l'ouverture d'un Compte et de la mise à disposition du Service, ainsi que de la gestion des droits et obligations associés.

**Equipements** : désigne les matériels et logiciels utilisés par l'Utilisateur pour ses interactions avec le Site Partenaire, dont il est seul et exclusivement responsable (téléphone mobile, ordinateur, tablette, navigateur Internet, connexion Internet, etc.).

**Force Majeure** : désigne les cas définis comme tel par l'article 1218 du code civil et les tribunaux français.

**Frais** : désignent les frais payables à W-HA au titre de l'exploitation et de la gestion du Service dans le cadre des CGU. Ces Frais, hors cas spécifiques mentionnés en annexe des CGU, sont inclus dans les Commissions spécifiées dans les CG Site Partenaire.

**IBAN** : désigne, pour un Utilisateur-Bénéficiaire, le numéro d'un Compte Bancaire, numéroté selon le format international de compte bancaire standardisé, dont il est titulaire et qu'il a communiqué au Site Partenaire (et à W-HA). Par commodité de langage, l'IBAN désigne également le Compte Bancaire de l'Utilisateur-Bénéficiaire dont il est le numéro.

**Identifiant Personnel** : désigne l'information confidentielle propre à chaque Utilisateur, constituée d'un identifiant (correspondant à une adresse e-mail valide ou à un numéro de téléphone mobile européen actif) associé à un code secret. Cet Identifiant Personnel permet à l'Utilisateur de s'authentifier sur le Site Partenaire et d'effectuer une ou des Opérations de Paiement.

**Inscription** : désigne la procédure d'inscription consistant à fournir au Site Partenaire des données Personnelles et/ ou des Pièces Justificatives en vue de l'utilisation du Site Partenaire, du Service et d'API-money, tel que cela est plus amplement détaillé dans les CGU.

**Jours Ouvrables** : correspond à tous les jours de la semaine, à l'exception du jour de repos hebdomadaire (généralement le dimanche) et des jours fériés habituellement non travaillés chez W-HA.

**Jour Ouvré** : désigne tout jour effectivement travaillé dans une entreprise ou une administration. On compte 5 jours ouvrés par semaine. Pour W-HA, les Jours Ouvrés vont du lundi au vendredi.

**Lois applicables en matière de protection des données** : désigne :

- le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement général sur la protection des données, « RGPD ») abrogeant la directive 95/46/CE ;
- le cas échéant, les textes adoptés par l'Union Européenne et les lois locales, dont la "Loi Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, pouvant s'appliquer aux Données Personnelles traitées dans le cadre des CGU; et
- toute autre législation applicable ultérieurement qui pourrait compléter et/ou remplacer le RGPD et la Loi Informatique et Libertés.

**Opération de Paiement** : désigne les opérations visées à l'article L. 133-3 du code monétaire et financier et consistant à verser, transférer ou retirer des fonds à partir ou à destination du Compte d'un Utilisateur-Bénéficiaire en vue de l'acquisition d'un bien, d'un service ou de la participation à un projet participatif.

**Partenaire** : désigne la **société DOYONOWO**, visée en en-tête des présentes, exploitant le Site Partenaire et offrant à l'Utilisateur, en qualité de mandataire de W-HA, la possibilité d'ouvrir un Compte, par l'intermédiaire du Site, et d'utiliser le Service en vue de réaliser une Transaction.

**Pièces Justificatives** : désignent les documents communiqués par l'Utilisateur lors de ses interactions avec le Site Partenaire et contenant les justificatifs nécessaires à la finalisation des CGU et à la gestion de son Compte. Les Pièces Justificatives requises sont détaillées à l'article 3.3 des CGU et dans l'Annexe 1 des CGU en fonction des cas d'usage et sont transmises par le Partenaire à W-HA pour les seuls besoins de l'ouverture d'un Compte et de la gestion des droits et obligations associés.

**Réclamation** : désigne toute demande d'un Utilisateur concernant les CGU, le Service et API-money et ayant notamment pour objet de contester une Opération de Paiement, tel que cela est précisé à l'article 6 des CGU. La Réclamation devra être faite par courrier postal indiquant nom, prénom, et Identifiant Personnel. Conformément à la réglementation en vigueur, la Réclamation doit également être signée, accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature de l'Utilisateur et préciser l'adresse à laquelle il souhaite recevoir une réponse.

**Retrait** : désigne toute demande de virement sur son Compte Bancaire par l'Utilisateur-Bénéficiaire de tout ou partie des montants inscrits sur son Compte, diminué le cas échéant de la Commission ou des Frais applicables, tel que cela est précisé à l'article 5.3 des CGU.

**SAV W-HA** : désigne le service de W-HA en charge de toute question relative aux CGU et à API-money, dont l'adresse est : W-HA - SAV API-money, 25 bis avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt.

**Service** : désigne la mise à disposition et la possibilité pour les Utilisateurs-Bénéficiaires d'opérer leur Compte. Le Service comprend la fourniture à l'Utilisateur-Bénéficiaire des services de paiement suivants : acquisition d'Opérations de Paiement et exécution de virements.

**Site Partenaire** : désigne le site internet du Partenaire, exploité par ce dernier qui et qui intègre API- money.

**Transaction** : désigne toute transaction conclue par un Utilisateur conformément aux CG Site Partenaire et donnant lieu à Opération de Paiement.

**Utilisateur-Bénéficiaire** : désigne toute personne au profit de laquelle est exécutée une Opération de Paiement dans le cadre d'une Transaction. Un Utilisateur-Bénéficiaire peut également réaliser des Opérations de Paiement au profit d'un autre Utilisateur-Bénéficiaire.

**Utilisateur-Payeur** : désigne toute personne qui n'est pas un Utilisateur-Bénéficiaire et qui réalise une Opération de Paiement au profit d'un Utilisateur-Bénéficiaire.

**Virement** : désigne une opération par laquelle un Utilisateur-Bénéficiaire ou un Utilisateur-Payeur effectue un virement bancaire:

- depuis un Compte Bancaire dont il est titulaire;
- à destination d'un compte bancaire dont W-HA est titulaire; et



- avec pour objectif, dans le cas d'un Utilisateur-Bénéficiaire, de créditer son Compte ou, dans le cas d'un Utilisateur-Payeur, d'effectuer une Opération de Paiement au profit d'un Utilisateur-Bénéficiaire.

## 2. OBJET

Les présentes CGU ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles W-HA fournit à l'Utilisateur le Service, en contrepartie du versement de Frais. L'Utilisateur peut à tout moment et sans frais se procurer une copie de CGU en se rendant sur le Site Partenaire.

## 3. CONDITIONS NÉCESSAIRES À L'UTILISATION D'API-MONEY

### 3.1 PRÉREQUIS TECHNIQUES

Pour pouvoir utiliser API-money, l'Utilisateur doit impérativement disposer d'Équipements à jour permettant d'accéder et de faire fonctionner le Site Partenaire.

### 3.2 CONDITIONS NÉCESSAIRES ET PRÉALABLES À L'INSCRIPTION

Pour procéder à son Inscription, l'Utilisateur doit être une personne physique âgée d'au moins dix-huit (18) ans et être juridiquement capable. L'Utilisateur déclare agir pour son propre compte pendant toute la durée des CGU. L'Utilisateur s'oblige ainsi à ce qu'il soit, en particulier, le titulaire de la Carte Bancaire et/ou du Compte Bancaire qu'il est amené à déclarer au Site Partenaire.

L'Utilisateur déclare et garantit:

(1) être domicilié dans l'un des États membres de l'Union Européenne ou États parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, et que

(2) la Carte Bancaire ou le Compte Bancaire qu'il est amené à déclarer au Site Partenaire est émise par, ou est ouvert auprès, d'établissements de crédit situés dans l'un des États membres de l'Union Européenne, l'un des États parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou au Royaume-Uni.

### 3.3 PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET D'OUVERTURE D'UN COMPTE

#### 3.3.1 CAS DE L'UTILISATEUR-PAYEUR

Pour son Inscription, l'Utilisateur-Payeur devra indiquer un identifiant (soit une adresse e-mail valide, soit un numéro de téléphone mobile européen actif).

Données Personnelles requises	Pièces Justificatives requises
- adresse e-mail valide ou numéro de téléphone mobile européen actif	- néant

W-HA se réserve à tout moment le droit de demander à l'Utilisateur-Payeur, par l'intermédiaire du Partenaire, des informations et données d'identification complémentaires, ainsi que toutes Pièces Justificatives qu'il estimera utiles pour répondre à ses obligations réglementaires.

L'Utilisateur-Payeur n'étant intéressé qu'à la réalisation d'une Opération de Paiement, il est considéré



comme un payeur à titre occasionnel et aucun Compte n'est ouvert à son nom dans les livres de W-HA.

Afin de procéder à la réalisation d'une Opération de Paiement, l'Utilisateur-Payeur devra déclarer le numéro d'une Carte Bancaire dont il est titulaire ou effectuer un Virement.

### **3.3.2 CAS DE L'UTILISATEUR-BÉNÉFICIAIRE**

Pour son Inscription, l'Utilisateur-Bénéficiaire devra indiquer un identifiant (soit une adresse e-mail valide, soit un numéro de téléphone mobile européen actif), ainsi qu'un certain nombre d'autres Données Personnelles en fonction de son niveau d'utilisation. L'utilisation du Service est soumise à des plafonds unitaires et mensuels indiqués à l'article 3.4 des CGU ci-dessous, qui dépendent des Pièces Justificatives. A minima, y compris son identifiant, l'Utilisateur-Bénéficiaire devra transmettre les informations suivantes :

Données Personnelles requises	Pièces Justificatives requises
<ul style="list-style-type: none"><li>- adresse e-mail valide ou numéro de téléphone mobile européen actif</li><li>- nom</li><li>- prénom</li><li>- date et lieu de naissance</li><li>- IBAN (pour effectuer un Remboursement)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- néant</li></ul>

W-HA se réserve à tout moment le droit de demander, par l'intermédiaire du Partenaire, des informations et Données Personnelles complémentaires, ainsi que toutes Pièces Justificatives qu'il estimera utiles pour répondre à ses obligations réglementaires.

L'Utilisateur-Bénéficiaire étant bénéficiaire d'Opérations de Paiement, un Compte est ouvert à son nom dans les livres de W-HA.

Afin de procéder à des Retraits à partir de son Compte, l'Utilisateur-Bénéficiaire devra transmettre un IBAN sur lequel W-HA pourra lui virer les fonds correspondants.

Par ailleurs, l'Utilisateur-Bénéficiaire peut également réaliser lui-même des Opérations de Paiement et, à ce titre, pourra utiliser une Carte Bancaire dont il est titulaire et dont, par conséquent, il sera amené à déclarer le numéro. En outre, l'Utilisateur-Bénéficiaire peut également effectuer des Virements.

W-HA et le Partenaire pourront, sans motivation, ni droit à indemnité pour l'Utilisateur, ne pas donner suite à une demande d'Inscription.

### **3.3.3 RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR**

L'Utilisateur, qu'il soit Utilisateur-Payeur ou Utilisateur-Bénéficiaire, est entièrement responsable du maintien de la confidentialité de son Identifiant Personnel. Il doit prendre toutes les mesures propres à en assurer la confidentialité. Il accepte d'avertir immédiatement le Partenaire, dans le cas où il soupçonne une utilisation non autorisée de son Identifiant Personnel. Il est seul responsable de toute utilisation de son Identifiant Personnel.

## **3.4 LIMITES D'UTILISATION DU COMPTE**

### **3.4.1 PREMIÈRE LIMITE D'UTILISATION (PASSAGE D'UN USAGE « DE BASE » À UN USAGE « NORMAL »)**

Tant que l'Utilisateur-Bénéficiaire n'aura pas transmis les informations requises ci-après à W-HA, et lui permettant de contrôler son identité, les limites suivantes s'imposeront à l'Utilisateur-Bénéficiaire dans la gestion de son Compte :

- un solde maximum de 150 euros détenus sur son Compte par l'intermédiaire du Site Partenaire,
- un montant d'encaissement maximum de 150 euros par mois calendaire sur son Compte par l'intermédiaire du Site Partenaire, et
- un montant maximum de 50 euros par Opération de Paiement initiée par cet Utilisateur- Bénéficiaire.

Dès que l'une de ces trois limites est franchie, W-HA requerra de l'Utilisateur-Bénéficiaire, par l'intermédiaire du Partenaire, les informations, Données Personnelles complémentaires, ainsi que les Pièces Justificatives suivantes.

Données Personnelles complémentaires requises	Pièces Justificatives requises
- nationalité - pays de résidence - IBAN	- copie numérisée d'une pièce d'identité en cours de validité et munie d'une photo (Carte Nationale d'Identité, Passeport) - copie numérisée d'un relevé d'identité bancaire mentionnant l'IBAN et le nom du titulaire du Compte Bancaire

Tant que ces informations, Données Personnelles et Pièces Justificatives n'auront pas été reçues et jugées satisfaisantes par W-HA, l'Utilisateur-Bénéficiaire ne pourra pas effectuer de Retrait à partir de son Compte ni de transfert à partir de son compte vers un autre compte.

Néanmoins, dans l'attente de la fourniture effective de ces informations, Données Personnelles et Pièces Justificatives, les Opérations de Paiement pourront toujours continuer à être exécutées sur le Compte de l'Utilisateur-Bénéficiaire à son profit, et cela jusqu'à un solde maximum de 2 500 euros.

Le premier Retrait intervenant après le franchissement de l'une des trois limites (solde, montant d'encaissement mensuel, ou montant maximum d'une Opération de Paiement) s'effectuera obligatoirement par virement W-HA sur l'IBAN de l'Utilisateur-Bénéficiaire.

L'Utilisateur-Bénéficiaire déclare et garantit qu'il est bien le titulaire du Compte Bancaire, numéroté sous forme IBAN déclaré au Site Partenaire, et que ce Compte Bancaire est ouvert auprès d'un établissement de crédit situé dans l'un des Etats membres de l'Union Européenne, dans l'un des États parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou au Royaume-Uni.

### **3.4.2 SECONDE LIMITE D'UTILISATION (PASSAGE D'UN USAGE « NORMAL » À UN USAGE « INTENSE »)**

Tant que l'Utilisateur-Bénéficiaire n'aura pas transmis les informations, Données Personnelles et Pièces Justificatives requises ci-après à l'Emetteur, et lui permettant de renforcer le contrôle de son identité, les limites suivantes s'imposeront à l'Utilisateur-Bénéficiaire dans la gestion de son Compte :

- un solde maximum de 10 000 euros de Monnaie Electronique détenue sur son Compte par l'intermédiaire du Site Partenaire, et

- un montant d'encaissement maximum de 100 000 euros par mois calendaire sur son Compte par l'intermédiaire du Site Partenaire.

Dès que l'une de ces deux limites est franchie (solde et montant d'encaissement mensuel), l'Emetteur requerra de l'Utilisateur-Bénéficiaire, par l'intermédiaire du Partenaire, les informations, Données Personnelles complémentaires, ainsi que les Pièces Justificatives additionnelles suivantes.

Données Personnelles complémentaires requises	Pièces Justificatives requises
- adresse de résidence	- copie numérisée d'une deuxième pièce d'identité en cours de validité et munie d'une photo (Carte Nationale d'identité, Passeport), différente de celle donnée pour l'usage « normal », ou avis d'imposition ou certificat de non-imposition

Tant que ces informations, Données Personnelles et Pièces Justificatives n'auront pas été reçues et jugées satisfaisantes par l'Emetteur, l'Utilisateur-Bénéficiaire ne pourra pas effectuer de remboursement à partir de son Compte.

Néanmoins, dans l'attente de la fourniture effective de ces informations, Données Personnelles et Pièces Justificatives, les Opérations de Paiement pourront toujours être réalisées à son profit et la Monnaie Electronique pourra toujours continuer à s'accumuler sur le Compte de l'Utilisateur-Bénéficiaire, et cela jusqu'à un solde maximum de 25 000 euros.

### **3.4.3 DERNIÈRE LIMITE D'UTILISATION (MAXIMUM PERMIS POUR UN USAGE « INTENSE »)**

Les limites suivantes s'imposent à l'Utilisateur-Bénéficiaire dans la gestion de son Compte :

- un solde maximum de 100 000 euros détenus sur son Compte par l'intermédiaire du Site Partenaire, et
- un montant d'encaissement maximum de 1 000 000 euros par mois calendaire sur son Compte par l'intermédiaire du Site Partenaire.

## **4. RÉALISATION D'UNE OPÉRATION DE PAIEMENT**

### **4.1 RÉALISATION D'UNE OPÉRATION DE PAIEMENT PAR UN UTILISATEUR-PAYEUR**

Dans le cadre de l'utilisation du Site Partenaire, l'Utilisateur-Payeur peut réaliser une Opération de Paiement au bénéfice d'un Utilisateur-Bénéficiaire désigné par lui par l'utilisation du Service. Cet Utilisateur-Bénéficiaire doit avoir au préalable procédé à son Inscription sur le Site Partenaire, et disposer d'un Compte.

Toute Opération de Paiement par l'Utilisateur-Payeur est réalisée soit par Carte Bancaire soit par Virement, en une ou plusieurs fois, et est initiée à l'aide des Identifiants Personnels de l'Utilisateur-Payeur. Le montant ainsi versé par l'Utilisateur-Payeur est crédité sur le Compte de l'Utilisateur-Bénéficiaire désigné, déduction faite de la Commission.

Au cas où la transaction par Carte Bancaire ou par Virement ne pourrait être réalisée, l'Opération de Paiement sera caduque.

## **4.2 CONTESTATION D'UNE OPÉRATION DE PAIEMENT PAR UN UTILISATEUR-PAYEUR**

Etant donné le caractère renforcé de l'authentification requise de l'Utilisateur-Payeur et mise en œuvre par W-HA pour réaliser l'Opération de Paiement par Carte Bancaire, l'Opération de Paiement effectuée par Carte Bancaire est réputée être irrévocable à partir de son initiation par l'Utilisateur-Payeur. Lorsque l'Opération de Paiement est réalisée via un Virement, l'Opération de Paiement est réputée être irrévocable à compter de la réception par W-HA des fonds du Virement sur son compte bancaire.

Si les Identifiants Personnels et/ou la Carte Bancaire de l'Utilisateur-Payeur sont perdus, lui ont été volés ou ont été utilisés abusivement, il doit faire opposition auprès de l'établissement de crédit émetteur de sa Carte Bancaire, selon les modalités indiquées par cet établissement de crédit.

## **4.3 OPÉRATIONS SUR LE COMPTE D'UN UTILISATEUR-BÉNÉFICIAIRE**

### ***4.3.1 OPÉRATION DE PAIEMENT RÉALISÉE PAR UN UTILISATEUR-PAYEUR***

Toute Opération de Paiement réalisée par un Utilisateur-Payeur devient irrévocable dans les conditions énoncées à l'article 4.2 des CGU. W-HA crédite immédiatement le Compte de l'Utilisateur-Bénéficiaire désigné par l'Utilisateur-Payeur, conformément à l'article 4.1 des CGU, immédiatement à compter de l'initiation de l'Opération de Paiement lorsque celle-ci est effectuée par Carte bancaire, ou immédiatement à compter de la réception des fonds par l'Emetteur lorsque l'Opération de Paiement est effectuée par Virement.

### ***4.3.2 OPÉRATION DE PAIEMENT RÉALISÉE PAR UN UTILISATEUR-BÉNÉFICIAIRE***

Un Utilisateur-Bénéficiaire étant titulaire d'un Compte, toute Opération de Paiement qu'il réalise s'effectue immédiatement par transfert entre Comptes, pour autant que le solde du Compte envoyeur reste créditeur, après déduction de la Commission, et est initiée à l'aide des Identifiants Personnels de l'Utilisateur-Bénéficiaire.

Au cas où le solde du Compte de l'Utilisateur-Bénéficiaire ne serait pas suffisant, l'Opération de Paiement sera caduque.

## **5. FONCTIONNEMENT D'UN COMPTE**

### **5.1 CRÉDIT D'UN COMPTE**

Tout Compte est alimenté par le crédit effectué par W-HA dans les cas suivants :

- Réalisation d'une Opération de Paiement (i) par un Utilisateur-Payeur au profit d'un Utilisateur-Bénéficiaire conformément à l'article 4.3.1 des CGU ou (ii) par un Utilisateur-Bénéficiaire au profit d'un Utilisateur-Bénéficiaire conformément à l'article 4.3.2 des CGU;
- Crédit par un Utilisateur-Bénéficiaire de son propre Compte, que ce soit par l'utilisation d'une Carte Bancaire ou par un Virement.

### **5.2 TRANSFERT VERS UN AUTRE COMPTE**

Une Opération de Paiement entre deux Utilisateurs-Bénéficiaires se réalise par crédit d'un Compte et simultanément par débit d'un autre Compte conformément à l'article 4.3.2 des CGU.

### **5.3 DÉBIT D'UN COMPTE**

Tout Compte est décrémenté par débit effectué par W-HA dans les cas suivants :

- réalisation d'une Opération de Paiement au profit d'un autre Utilisateur-Bénéficiaire conformément à l'article 4.3.2 des CGU;
- retrait initié par l'Utilisateur conformément à l'article 5.4 des CGU; et
- dans tous les cas, des Frais prélevés.

### **5.4 RETRAIT**

Tout Utilisateur-Bénéficiaire peut demander à tout moment le Retrait de tout ou partie du solde de son Compte.

Pour un Retrait, l'Utilisateur-Bénéficiaire doit adresser une demande formalisée auprès du Partenaire selon les modalités indiquées dans les CG Site Partenaire. Le Retrait ainsi demandé s'effectue par virement bancaire (sans Frais pour l'Utilisateur-Bénéficiaire) sur l'IBAN que l'Utilisateur-Bénéficiaire a transmis lors de son inscription.

### **5.5 PROTECTION DES FONDS CRÉDITÉS SUR LES COMPTES**

Les fonds que l'Utilisateur remet à W-HA pour l'exploitation du Service sont protégés par W-HA conformément à la législation en vigueur.

W-HA assure la parfaite traçabilité des fonds collectés via une interface avec le système d'information du Partenaire et le partage des informations, Données Personnelles et Pièces Justificatives.

De plus, W-HA assure la séparation des fonds des Utilisateurs-Bénéficiaires dans les conditions légales.

## **6. RÉCLAMATIONS DE L'UTILISATEUR**

### **6.1 DEMANDE D'OPPOSITION**

L'Utilisateur doit informer le Partenaire de la perte, vol ou utilisation abusive de son Identifiant Personnel, dès qu'il en a connaissance afin de demander le blocage de son Compte. Cette déclaration doit être réalisée selon les modalités indiquées dans les CG Site Partenaire.

Une fois prévenu par le Partenaire, W-HA exécutera immédiatement la demande de mise en opposition de l'Identifiant Personnel et le blocage du Compte. L'événement sera enregistré et horodaté.

Toute demande d'opposition doit être confirmée sans délai par écrit par l'Utilisateur concerné. W-HA et le Partenaire ne sauraient être tenus pour responsable des conséquences d'une demande d'opposition non confirmée ou qui n'émanerait pas de l'Utilisateur.

Les Opérations de Paiement non autorisées effectuées avant la confirmation de l'opposition dans les conditions énoncées au présent article 6.1 des CGU sont à la charge de l'Utilisateur dans la limite d'un plafond de 50 euros dans les conditions prévues à l'article L. 133-19 du code monétaire et financier.

## **6.2 CONFIRMATION ET CONTESTATION D'UNE TRANSACTION**

W-HA tient en permanence à la disposition du Partenaire, sur une période de 5 ans à compter de l'exécution de la Transaction, l'historique des Transactions effectuées par les Utilisateurs, permettant ainsi au Partenaire de transmettre à l'Utilisateur des notifications et des informations relatives à la tenue de son Compte dans les conditions fixées par les CGU. Pour obtenir des précisions ou poser des questions, l'Utilisateur peut également solliciter le service client du Partenaire selon les modalités indiquées dans les CG Site Partenaire.

Lorsqu'une Opération de Paiement est effectuée, le Partenaire envoie automatiquement un email de confirmation de l'Opération de Paiement à l'Utilisateur ayant initié l'Opération de Paiement. Cet email reprend l'ensemble des informations relatives à l'Opération de paiement qui ont été communiquées à W-HA, telles que : l'identité de l'Utilisateur-Bénéficiaire, le descriptif de l'Opération de Paiement, son montant, la date et l'heure de l'Opération de Paiement ainsi que les éventuelles conditions particulières de paiement.

Pour toute Réclamation sur une Opération de Paiement, notamment une Opération de Paiement non autorisée ou mal exécutée, l'Utilisateur est invité à s'adresser au service client du Partenaire selon les modalités indiquées dans les CG Site Partenaire. Dans ce cas, l'Utilisateur doit transmettre sa demande au Partenaire dans les plus brefs délais et avant l'expiration d'un délai de treize (13) mois à compter de la date de l'Opération de Paiement sous peine de forclusion.

Conformément à la recommandation 2016-R-02 de l'ACPR du 14 novembre 2016 modifiée, un accusé réception sera envoyé sous dix jours maximum à l'Utilisateur à compter de la réception de la Réclamation par le Partenaire. Les Réclamations seront traitées sous deux mois maximum à compter de leur réception par le Partenaire.

Si la Réclamation est validée par W-HA, ce dernier rétablira, immédiatement ou au plus tard à la fin du premier jour ouvrable suivant l'information de W-HA, sous forme d'un crédit, au profit de l'Utilisateur, l'état dans lequel dans le Compte était avant la réalisation de l'Opération de Paiement contestée.

W-HA n'est pas responsable et ne traite pas les demandes relatives à la Carte Bancaire de l'Utilisateur ou aux Virements, lesquelles doivent être directement adressées à l'établissement de crédit émetteur de la Carte Bancaire ou teneur du Compte Bancaire à l'origine du Virement, selon les modalités indiquées par cet établissement de crédit. La responsabilité W-HA et du Partenaire ne sauraient être engagée en cas de faute de l'Utilisateur, de manquement intentionnel ou constitutif d'une négligence grave à ses obligations, de transmission tardive d'une demande d'opposition ou d'une Réclamation.

## **7. MODIFICATION DES CGU**

### **7.1 MODIFICATION À L'INITIATIVE DE L'EMETTEUR**

W-HA peut modifier les présentes Conditions Générales d'Utilisation à tout moment en publiant une nouvelle version de celles-ci sur le Site Partenaire ou en informant par tout moyen l'Utilisateur au moins deux (2) mois avant leur date d'entrée en vigueur, laquelle se fera ensuite sans autre formalité.

Au cours de ce délai de deux (2) mois, l'Utilisateur peut refuser la modification en informant le service client du Partenaire. L'Inscription au Site Partenaire sera dès lors immédiatement résiliée et l'Utilisateur pourra demander un Retrait total. Dans l'hypothèse où l'Utilisateur ne notifie pas au service client du Partenaire son refus des nouvelles Conditions Générales d'Utilisation dans ce délai imparti, il sera réputé avoir accepté les nouvelles Conditions Générales d'Utilisation.

La version en vigueur des Conditions Générales d'Utilisation peut à tout moment être consultée sur le Site Partenaire, au sein des CG Site Partenaire.

### **7.2 MODIFICATION IMPOSÉE PAR DES TEXTES LÉGISLATIFS OU RÉGLEMENTAIRES**

Toutes dispositions législatives ou réglementaires qui rendraient nécessaire la modification de tout ou partie des CGU seront applicables dès leur date d'entrée en vigueur, sans préavis.

## **8. ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR**

### **8.1 OBLIGATION DE SINCÉRITÉ ET DE LOYAUTÉ**

L'Utilisateur déclare et garantit :

- que les informations, Données Personnelles et Pièces Justificatives fournies au Partenaire - en particulier celles concernant son identité ou ses coordonnées bancaires - sont exactes, sincères et à jour, et se conforment scrupuleusement aux termes, modalités et conditions prévues dans les CGU ;
- qu'il informera sans délai le service client du Partenaire selon les modalités indiquées dans les CG Site Partenaire de toute modification concernant sa situation (changement de domicile, d'e-mail, etc.) ;
- que l'utilisation du Site Partenaire n'a pas pour objectif de porter atteinte aux droits de tiers ni n'est contraire à la loi, à l'ordre public et aux bonnes mœurs ; et
- qu'il n'est pas déjà titulaire d'un Compte.

L'Utilisateur s'engage et s'oblige à ne pas :

- exécuter les CGU d'une manière illégale ou dans des conditions susceptibles d'endommager, de désactiver, de surcharger ou d'altérer le Site Partenaire ; et
- usurper l'identité d'une autre personne ou entité, falsifier ou dissimuler son identité, son âge ou créer une fausse identité quelconque ;

En cas de manquement à ces obligations, W-HA se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée afin de faire cesser les agissements concernés. Il sera également en droit de suspendre et/ou supprimer l'accès au Compte.

### **8.2 OBLIGATION DE SÉCURITÉ ET DE VIGILANCE**

L'Utilisateur fait son affaire personnelle, et demeure exclusivement responsable de ses Equipements et de ses Identifiants Personnels, l'Utilisateur étant réputé avoir donné son consentement à toutes les Transactions effectuées sur son Compte au moyen de ceux-ci.

L'Utilisateur s'engage et s'oblige à :

- ne jamais communiquer ses Identifiants Personnels ou les laisser accessibles à des tiers ;
- mémoriser ses Identifiants Personnels, éviter de les noter par écrit et de les rendre accessibles à des tiers à proximité de ses Equipements ;
- ne pas laisser ses Equipements sans surveillance ;
- ne pas répondre aux messages semblant frauduleux, en particulier s'ils contiennent des informations fausses sur le fonctionnement de son Compte, et se rapprocher dans ce cas du service client du Partenaire ;
- sécuriser ses Equipements au moyen de dispositifs de sécurité à l'état de l'art (verrouillage des sessions, logiciel anti-virus et anti-espion, firewall, suppression des « cookies », etc.) ; et
- avertir le Partenaire, selon les modalités indiquées à l'article 6.1 des CGU, de tout événement susceptible de provoquer une utilisation abusive, frauduleuse ou non-autorisée de son Compte.

### **8.3 OBLIGATION DE CONTRÔLE ET DE VÉRIFICATION**



L'Utilisateur doit vérifier l'exécution correcte de ses Opérations de Paiement, ainsi que de tous autres Transactions et mouvements sur son Compte.

W-HA n'est pas responsable des conséquences résultant de l'envoi frauduleux de messages qui seraient adressés à l'Utilisateur par des personnes non autorisées par W-HA, et qui contiendraient des informations fausses sur le fonctionnement de son Compte.

## **9. ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE ET EXPIRATION**

Les CGU entrent en vigueur à compter de la réception par l'Utilisateur de la confirmation envoyée par le Partenaire relative à son Inscription. Elles sont conclues pour une durée indéterminée.

## **10. DROIT DE RÉTRACTATION, RÉSILIATION DES CGU ET CLÔTURE DU COMPTE**

### **10.1 DROIT DE RÉTRACTATION**

L'Utilisateur peut exercer son droit de rétractation dans les quatorze (14) jours calendaires révolus à compter de la date de l'entrée en vigueur des CGU.

Pendant ce délai, conformément aux dispositions du code monétaire et financier et du code de la consommation sur les contrats conclus à distance, l'Utilisateur a la possibilité de résoudre les CGU sans justification ni pénalité, quand bien même l'exécution des CGU aurait commencé. Dans un tel cas néanmoins, l'Utilisateur reste redevable des Frais encourus pendant la période d'utilisation.

Conformément aux dispositions de l'article L.222-13 du code de la consommation, l'Utilisateur accepte qu'avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours susmentionné, W-HA réalise toute Opération de Paiement initiée par l'Utilisateur en vertu des CGU.

L'Utilisateur peut exercer son droit de rétractation dans les délais impartis sous réserve que le Compte qui a été crédité, dans le cas d'un Utilisateur-Payeur, ou qui a été créé, dans le cas d'un Utilisateur- Bénéficiaire, n'ait pas fait l'objet d'un transfert au profit d'un autre Compte en application de l'article

5.2 des CGU ou d'un Retrait en application de l'article 5.4 des CGU.

Afin d'exercer son droit de rétractation, l'Utilisateur devra notifier sa demande de rétractation dans le délai imparti au service client du Partenaire selon les modalités indiquées dans les CG Site Partenaire en utilisant le formulaire présent à l'Annexe 3.

La rétractation de l'Utilisateur-Bénéficiaire entraîne notamment le remboursement des Utilisateurs- Payeurs ayant réalisés une Opération de Paiement au profit de son Compte.

### **10.2 SUSPENSION ET RÉSILIATION DES CGU ET CLÔTURE DU COMPTE**

En cas de résiliation des CGU pour l'une des raisons visées ci-dessous, W-HA procédera au remboursement du solde du Compte de l'Utilisateur, après dénouement des Transactions en cours (dont la collecte des Frais). Une fois le remboursement effectué, le Compte est clôturé et W-HA est déchargé de toute obligation.

#### ***10.2.1 SUSPENSION ET RÉSILIATION À L'INITIATIVE DE W-HA***

W-HA peut résilier les CGU à tout moment, par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à l'Utilisateur sous réserve de respecter un délai de préavis qui ne pourra être inférieur à deux (2) mois.



En cas de manquement grave, fraude, ou impayés de la part de l'Utilisateur, W-HA se réserve le droit de suspendre ou de résilier les CGU à tout moment et sans préavis.

De la même manière, W-HA résiliera sans préavis les CGU si la situation de l'Utilisateur ne permet pas à W-HA de satisfaire à ses obligations légales et réglementaires notamment en matière de lutte contre le blanchiment.

W-HA se réserve également le droit de suspendre ou de résilier les CGU lors de la survenance d'un événement permettant à W-HA de bloquer le Compte conformément à l'article 11.1 des CGU.

Ce remboursement pourra néanmoins dans certains cas être bloqué conformément à la législation en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. La résiliation des CGU à l'initiative de W-HA ne peut entraîner aucun droit à indemnité au profit de l'Utilisateur ou du Partenaire.

En cas de résiliation des CGU par W-HA en cas de manquement grave, fraude, ou impayés de la part de l'Utilisateur, les Frais liés à la clôture du Compte précisés en Annexe 1 seront à la charge de l'Utilisateur. W-HA mettra en œuvre les moyens nécessaires pour informer l'Utilisateur en cas de résiliation des CGU à l'initiative de W-HA, sauf si le fait de l'en informer compromettrait des mesures de sécurité légitimes ou serait illégal.

## **10.2.2 RÉSILIATION À L'INITIATIVE DE L'UTILISATEUR**

L'Utilisateur peut à tout moment et moyennant le respect d'un préavis de trente (30) jours calendaires, résilier les CGU. Cette résiliation emporte résiliation de l'ensemble des CGU et en conséquence clôture du Compte.

L'Utilisateur doit, pour ce faire, adresser une notification écrite de résiliation des présentes CGU au service client du Partenaire selon les modalités indiquées dans les CG Site Partenaire.

## **10.2.3 CAS DU DÉCÈS DE L'UTILISATEUR**

Le décès ou l'incapacité légale de l'Utilisateur met fin aux CGU, dès que celui-ci est porté à la connaissance de W-HA. Les Transactions intervenant à compter du décès ou de l'incapacité légale sont, sauf accord des ayants droit ou du notaire en charge de la succession pour les honorer, considérées comme n'ayant pas été autorisées. Le Compte reste ouvert le temps nécessaire au règlement de la succession et W-HA assure le remboursement du solde avec l'accord des ayants droit ou du notaire en charge de la succession.

# **11. BLOCAGE DU COMPTE ET REFUS D'UNE OPÉRATION DE PAIEMENT PAR W-HA**

## **11.1 BLOCAGE DU COMPTE PAR W-HA**

W-HA est susceptible de bloquer ou restreindre à tout moment le Compte de l'Utilisateur pour l'une des raisons suivantes :

- si le Compte est suspecté d'être utilisé d'une manière non-autorisée ou frauduleuse ;
- si la loi l'y contraint ;
- si l'Identifiant Personnel est perdu, volé ou utilisé abusivement et que W-HA en a été informé conformément au 6.1 ;
- si le Partenaire en fait la demande ;
- si l'Utilisateur ne paie pas les Frais ;
- si l'Utilisateur n'a pas respecté la règle d'unicité de la titularité du Compte conformément au 8.1.

W-HA mettra en œuvre les moyens nécessaires pour informer l'Utilisateur en cas de blocage ou de restriction de son Compte, sauf si le fait de l'en informer compromettrait des mesures de sécurité légitimes ou serait illégal.

W-HA débloquera le Compte de l'Utilisateur dès que possible lorsque les raisons ayant conduit à l'arrêt de son utilisation auront disparu, et qu'elle en aura eu connaissance.

## **11.2 REFUS D'UNE OPÉRATION DE PAIEMENT PAR W-HA**

W-HA pourra refuser une Opération de Paiement réalisée sur le Compte de l'Utilisateur dans les cas suivants :

- si l'Utilisateur ne dispose pas de fonds suffisants sur son Compte pour en couvrir le montant et/ou tous Frais applicables ;
- si l'Utilisateur agit en violation des présentes CGU ;
- si W-HA estime que la Transaction, et/ou l'Opération de Paiement y afférente, est suspecte ou illégale ;
- si la Transaction et l'Opération de Paiement y afférente font dépasser à l'Utilisateur les limites fixées à l'article 3.4 des présentes CGU ;
- si la loi, un tribunal ou toute autre autorité compétente contraint W-HA à refuser cette Transaction et/ou l'Opération de Paiement y afférente ;
- en raison d'erreurs, de pannes (techniques ou autres) ou de refus opposés les organismes de traitement des paiements, les réseaux bancaires ou les systèmes de paiement.

En cas de refus, l'Utilisateur pourra également contacter le service clients du Partenaire afin de contester le refus de l'Opération de Paiement et d'obtenir toutes les informations qu'il jugera nécessaire, sauf si le fait de l'en informer compromettrait des mesures de sécurité légitimes ou serait illégal.

En cas de refus par W-HA d'une Opération de Paiement, les CGU continueront à s'appliquer.

## **12. COMPTES INACTIFS**

Lorsque le Compte de l'Utilisateur n'a fait l'objet d'aucun mouvement pendant une période consécutive d'au moins un (1) an et que l'Utilisateur titulaire du Compte ou son représentant légal ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, auprès de W-HA pendant une période consécutive d'au moins un (1) an, ce Compte sera considéré comme inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier, et des Frais mensuels de tenue de compte seront alors facturés à l'Utilisateur.

Ces Frais mensuels de tenue de compte sont précisés en Annexe 1. Ils seront prélevés, au début de chaque mois civil, sur l'encours correspondant au solde résiduel du Compte inactif, jusqu'à ce que ce solde soit nul ou jusqu'à ce que l'Utilisateur demande le Retrait total du solde.

Le statut de Compte inactif est réversible.

Un Compte sans Transaction ni Réclamation pourra être clôturé unilatéralement par W-HA au bout de 10 ans.

## **13. RESPONSABILITÉ DE W-HA**

### **13.1 RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE**

W-HA s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution d'API-money, et veillera en particulier à ce que l'Utilisateur puisse disposer du Service sans interruption pendant les Jours Ouvrables.

L'Utilisateur est toutefois informé que certains problèmes techniques peuvent survenir, rendant l'exécution des Opérations de paiement impossible, dont W-HA ne sera pas tenu responsable.

La responsabilité de W-HA ne pourra être engagée, quels que soient le fondement et la nature de l'action, qu'en cas de faute prouvée de sa part ayant causé un préjudice personnel, direct et certain à l'Utilisateur.

Les Parties conviennent expressément que la typologie suivante de dommages et/ou préjudices ne pourra donner lieu à indemnisation, que ces derniers aient été raisonnablement prévisibles ou non : tels que manque à gagner, perte de chiffre d'affaires, d'exploitation, de recettes d'opportunités, perte de clientèle, atteinte à l'image et perte de données.

## **13.2 RESPONSABILITÉ AU REGARD DE L'ACCÈS AU SITE PARTENAIRE**

W-HA ne saurait être tenu responsable à l'égard de l'Utilisateur des éventuelles erreurs, omissions, interruptions ou retards des Transactions réalisées via le Site Partenaire résultant d'un accès non autorisé à ce dernier. W-HA ne saurait d'avantage être tenu responsable des vols, destructions ou communications non autorisées de données résultant d'un accès non autorisé au Site Partenaire.

W-HA se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès du Partenaire aux informations sur les Comptes pour des raisons techniques ou de maintenance, sans que ces interruptions n'ouvrent droit à une quelconque indemnité au profit de l'Utilisateur. W-HA s'engage à limiter ce type d'interruptions au strict nécessaire.

Le Partenaire est seul responsable de la sécurité et de la confidentialité des données échangées dans le cadre de l'utilisation du Site Partenaire conformément aux CG Site Partenaire, W-HA étant responsable de la sécurité et de la confidentialité des données qu'il échange avec l'Utilisateur dans le cadre des présentes au titre de la création et de la gestion de son Compte, ainsi que des Opérations de Paiement, Transactions et autres mouvements afférents au Compte.

## **13.3 RESPONSABILITÉ AU REGARD DES OBLIGATIONS DE REMBOURSEMENT**

Conformément à l'article L. 133-22 du Code Monétaire et Financier, W-HA est responsable, sous réserve des articles L. 133-5 et L. 133-21 du code monétaire et financier, de la bonne exécution de l'Opération de Paiement à l'égard du l'Utilisateur ayant initié l'Opération de Paiement jusqu'à réception des fonds par le prestataire de services de paiement tiers de l'Utilisateur-Bénéficiaire.

Sauf cause exonératoire de responsabilité de W-HA énoncée ci-après, W-HA est tenu de rembourser l'Utilisateur :

- suite à sa demande conformément à l'article 5.4 des CGU, à l'article 10.1 des CGU, ou à l'article 10.2 des CGU ;
- suite à contestation de l'Utilisateur, concernant une Opération de Paiement non autorisée ou mal exécutée, effectuée conformément à l'article 6.2 des CGU et acceptée par W-HA ;
- en cas d'arrêt définitif du service proposé par le Site Partenaire, et ce quel qu'en soit la raison.

Dans ce dernier cas, et uniquement dans ce dernier cas, l'Utilisateur peut exercer son droit au remboursement directement auprès de W-HA en écrivant au SAV W-HA, en respectant les formes d'une Réclamation.

## **14. CAS D'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ DE W-HA**

W-HA n'exerce aucun contrôle sur la conformité, la sécurité, la licéité, les caractéristiques et le caractère approprié des produits ou services objet d'une Transaction. A cet égard, il appartient à l'Utilisateur de prendre

toutes les informations utiles avant de procéder à une Transaction en toute connaissance de cause. W-HA ne pourra être tenu responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des obligations qui résulte d'une Transaction, ni des préjudices éventuels causés à l'Utilisateur à ce titre.

A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans les CGU, la responsabilité de W-HA à l'égard d'un Utilisateur est limitée à la réparation des dommages directs causés par l'inexécution d'une obligation contractuelle qui y est prévue.

W-HA ne pourra être tenu responsable de toute perte et de tout préjudice résultant :

- de tout cas de Force Majeure ;
- du refus d'une Opération de Paiement par W-HA en application de l'article 11.2 des CGU ;
- du respect par W-HA des dispositions légales ou réglementaires qui lui sont applicables ;
- du non-respect par l'Utilisateur des CGU et plus généralement des dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables ;
- de toute perte ou altération de Données Personnelles, sauf si elle est causée par un manquement fautif de la part de W-HA;
- d'une demande d'opposition qui n'émanerait pas de l'Utilisateur.

## **15. RÈGLES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

W-HA est soumis à l'ensemble de la réglementation française et européenne relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

En application de ces dispositions, W-HA est tenu de s'informer auprès de tout Utilisateur pour toute entrée en relation d'affaires et toute Opération de Paiement de l'origine, de l'objet et de la destination de l'ouverture du Compte ou de la Transaction. W-HA doit, par ailleurs, réaliser toutes les diligences nécessaires à l'identification de l'Utilisateur et le cas échéant, du bénéficiaire effectif du Compte et/ou des Transactions liées à celui-ci.

L'Utilisateur s'engage à faire toute diligence pour permettre à W-HA d'effectuer un examen approfondi des Transactions, à l'informer de toute opération exceptionnelle par rapport aux opérations habituellement enregistrées dans le cadre d'API-money et à lui fournir tout document ou information requis. L'Utilisateur reconnaît que W-HA peut suspendre ou mettre un terme à tout moment l'usage d'un Identifiant Personnel, l'accès à un Compte ou l'exécution d'une Transaction en l'absence d'élément suffisant sur son objet ou sa nature. Il est informé qu'une Transaction réalisée peut faire l'objet de l'exercice du droit à la communication de la part de la cellule administrative de renseignement financier nationale.

L'Utilisateur peut, conformément à la réglementation, accéder à toutes les informations ainsi communiquées sous réserve que ce droit d'accès ne remette pas en cause la finalité de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme lorsque ces données sont relatives au demandeur.

Aucune poursuite et aucune action en responsabilité civile ne peut être intentée ni aucune sanction professionnelle prononcée contre W-HA, ses dirigeants ou ses préposés qui ont fait de bonne foi les déclarations de soupçon auprès de la cellule administrative de renseignement financier nationale.

## **16. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET SECRET PROFESSIONNEL**

### **16.1 DONNÉES PERSONNELLES**

W-HA procède au traitement des Données Personnelles de l'Utilisateur conformément, d'une part, aux Lois applicables en matière de protection des données et, d'autre part, à sa politique de protection des Données Personnelles telle que définie en Annexe 2 des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

La politique de protection des Données Personnelles est par ailleurs accessible à l'adresse suivante : <https://www.api-money.com/fr/donnees-personnelles/>

## **16.2 SECRET PROFESSIONNEL**

W-HA est tenu au secret professionnel, conformément à la législation en vigueur. Cependant, le secret est levé en vertu de dispositions légales, notamment à l'égard de l'administration fiscale, des douanes, de la Banque de France, des organismes de sécurité sociale et de l'ACPR.

Le secret professionnel ne peut être opposé à l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure pénale, ainsi que dans le cadre d'une procédure civile lorsqu'un texte spécifique le prévoit expressément.

Conformément aux et dans la limite des textes en vigueur, W-HA peut partager des informations, Données Personnelles et Pièces Justificatives concernant l'Utilisateur, notamment dans le cadre des opérations énoncées ci-après :

- avec des sociétés d'étude ;
- avec des entreprises de recouvrement ;
- avec des tiers (prestataires, sous-traitants, etc.) en vue de leur confier des fonctions opérationnelles liées à l'exécution des présentes CGU.

L'Utilisateur peut aussi indiquer par écrit les tiers auxquels W-HA sera autorisé à fournir les informations le concernant qu'il mentionnera expressément.

## **17. CONVENTION DE PREUVE**

Les Parties conviennent de considérer les messages reçus par télécopie ou par voie électronique et plus généralement les documents électroniques échangés entre elles, comme des écrits d'origine au sens de l'article 1366 du code civil c'est à dire comme ayant la même valeur que celle accordée à l'original. Les Parties conviennent de conserver les télécopies ou les écrits électroniques de telle manière qu'ils puissent constituer des copies fiables au sens de l'article 1379 du code civil.

## **18. MÉDIATION**

En cas de Réclamation et si aucun accord n'a pu être trouvé, l'Utilisateur peut saisir, par écrit, le médiateur de W-HA.

Le médiateur, ci-après désigné, peut être saisi pour tout de litige né de l'application des présentes Conditions Générales d'Utilisation, pourvu qu'un contact avec le service clients du Partenaire ait déjà eu lieu préalablement sans toutefois donner satisfaction à l'Utilisateur :

- Monsieur le Médiateur de l'AFEPAME - Association AFEPAME, 36 rue Taitbout, 75009 PARIS. Les modalités de saisine du médiateur sont précisées sur le site <http://www.afepame.fr/mediation>.

Le médiateur est chargé de recommander des solutions au litige. Le médiateur est tenu de statuer dans un délai de deux mois à compter de sa saisine. La procédure de médiation est gratuite pour l'Utilisateur qui conserve cependant la charge de ses propres frais, notamment ses frais de déplacement ou frais liés à la rémunération du conseil qu'il choisirait de s'adjoindre.

Par ailleurs, W-HA ou l'Utilisateur, que la décision du médiateur ne satisferait pas, peut saisir la juridiction compétente à l'issue de la procédure de médiation. Les constatations et les déclarations que le médiateur recueillent ne peuvent être ni produites, ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord des Parties.

## **19. DIVERS**

### **19.1 CESSION**

Les présents droits et obligations découlant des présentes CGU, en tout ou partie, ne pourront être cédés à un tiers par l'Utilisateur.

### **19.2 SOUS-TRAITANCE**

W-HA se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie du Service et d'API-money. Dans ce cas, W-HA demeurera responsable vis-à-vis de l'Utilisateur.

### **19.3 RENONCIATION**

Le fait pour l'une ou l'autre des Parties de ne pas se prévaloir d'une ou plusieurs stipulations ne pourra en aucun cas impliquer la renonciation par cette Partie à s'en prévaloir ultérieurement.

### **19.4 NULLITÉ PARTIELLE**

Dans le cas où certaines stipulations des CGU seraient inapplicables pour quelque raison que ce soit, y compris en raison d'une loi ou d'une réglementation applicable, les Parties resteront liées par les autres stipulations des CGU et s'efforceront de remédier aux clauses inapplicables dans le même esprit que celui qui a présidé lors de leur conclusion.

### **19.5 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

W-HA conserve la propriété exclusive des droits attachés aux applications mobiles, logiciels et plus généralement API-money, et des noms, marques, noms de domaines, logos ou autres signes distinctifs qu'elle détient.

## **20. LANGUE, DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE**

Les CGU sont conclues en langue française et toute communication entre l'Utilisateur et W-HA s'effectuera en langue française.

Elles sont régies par la loi française.

Tout litige survenant entre les Parties et relatif à la conclusion, interprétation, exécution et résiliation des CGU devra être soumis à la compétence des juridictions françaises compétentes, sous réserve de dispositions légales impératives contraires.

## **ANNEXE 1. LIMITES D'UTILISATION ET FRAIS APPLICABLES AU TRITRE DE LA GESTION DES COMPTES**

## 1.1 LIMITES D'UTILISATION

Utilisation du service	Solde maximum	Encaissement maximum mensuel	Montant maximum d'une Opération de Paiement	Données Personnelles requises	Pièces Justificatives requises	Coordonnées bancaires requises
usage de base	150€	150€	50€	-adresse e-mail valide ou numéro de téléphone mobile européen actif - nom -prénom -date et lieu de naissance	- néant	- IBAN (si Remboursement souhaité)
usage normal	10 000€	100 000€	Non applicable	Données Personnelles listées ci-dessus, ainsi que: nationalité - pays de résidence	-copie numérisée d'une pièce d'identité en cours de validité et munie d'une photo (Carte Nationale d'Identité, Passeport)	IBAN + copie numérisée d'un relevé d'identité bancaire mentionnant l'IBAN et le nom du titulaire du compte + le premier Remboursement s'effectue obligatoirement par virement de l'Emetteur sur cet IBAN

<b>usage intensif</b>	100 000€	1 000 000€	Non applicable	- Données Personnelles listées ci-dessus, ainsi que : adresse de résidence	- copie numérisée d'une deuxième pièce d'identité en cours de validité et munie d'une photo (Carte Nationale d'identité, Passeport), différente de celle donnée pour l'usage « normal », ou avis d'imposition ou certificat	Coordonnées bancaires listées ci-dessus
-----------------------	----------	------------	----------------	---	---	---

## 1.2 MONTANT DES FRAIS

Frais applicable à un Compte	Tarif
Frais de tenue de Compte	1€/mois après 12 mois d'inactivité
Frais de clôture suite à résiliation à l'initiative de W-HA	30€



## ANNEXE 2. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

W-HA s'engage, dans le cadre de ses activités et conformément à la législation en vigueur en France et en Europe, à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel des utilisateurs de ses services, ainsi qu'à respecter leur vie privée.

La présente Politique vous informe sur la façon dont W-HA, ses sous-traitants et ses éventuels partenaires traitent vos données personnelles.

Cette Politique est notamment applicable aux clients et utilisateurs des offres et services de W-HA et aux visiteurs des sites W-HA.com et API-money.com.

Elle est susceptible d'être complétée par des informations spécifiques portées à la connaissance de l'utilisateur, s'agissant d'une offre ou d'un service particulier.

### 2.1 POURQUOI L'EMETTEUR TRAITE-T-IL VOS DONNÉES ?

W-HA ne traite les données personnelles que pour des finalités déterminées, explicites et légitimes directement liées aux offres. A ce titre, W-HA traite vos données dans le cadre de l'exécution d'un contrat.

Les finalités poursuivies par W-HA sont les suivantes :

- Gérer l'identité du client ou de l'utilisateur et l'authentifier
- Gérer la commande
- Gérer le matériel
- Facturer et encaisser les paiements
- Assurer le Service Avant-Vente et vendre
- Assurer le Service Après-Vente
- Gérer les données personnelles, caractéristiques et droits d'un contrat
- Traiter les résiliations
- Traiter les réclamations
- Communiquer au titre de la gestion de la clientèle
- Gérer les courriers entrants
- Recouvrer les impayés
- Gérer les contentieux
- Gérer les demandes relatives aux droits des personnes concernées
- Stocker des données du client ou d'un utilisateur
- Proposer des services d'authentification
- Opérer le réseau
- Opérer les services

W-HA réalise également des traitements de données pour d'autres finalités que la stricte exécution de contrats. Dans ce cas, W-HA s'assure d'avoir un intérêt légitime à réaliser le traitement. Par ailleurs, des traitements pourront faire l'objet, autant que de besoin, du recueil de votre consentement, que vous pourrez retirer à tout moment.

**A cet effet, les finalités poursuivies par W-HA sont les suivantes :**

- Organiser des opérations de marketing direct

- Organiser des animations commerciales
- Analyser les usages des offres et des services pour faire des propositions au client
- Sonder les clients ou les utilisateurs
- Améliorer les offres et la relation client
- Assurer la sécurité des plateformes et services
- Déployer et opérer les offres et services
- Lutter contre la fraude

Vos données sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus.

### **W-HA traite également vos données pour répondre à ses obligations légales ou réglementaires**

A cet effet, les finalités poursuivies par W-HA sont les suivantes :

- Conserver les données requises pour être mesure de répondre aux obligations légales
- Gérer les demandes de communication de données des autorités habilitées
- Assurer le blocage de l'accès aux services en cas de demande légale

Vos données sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus. S'agissant des traitements relatifs à l'exécution du contrat, les données peuvent être conservées au maximum pour une durée de 5 ans à compter de la fin de la relation sauf exigences légales ou réglementaires. Vos données peuvent alors être conservées le temps nécessaire pour permettre à W-HA de répondre à ses obligations légales.

W-HA est également susceptible de réaliser des traitements de vos données à des fins statistiques, y compris en commercialisant les statistiques obtenues. Dans ce cas l'ensemble des données est préalablement rendu anonyme.

## **2.2 QUELLES SONT LES DONNÉES TRAITÉES ?**

Selon le cas, W-HA traite vos données personnelles, directement collectées auprès de vous ou résultant de l'utilisation des produits ou services. W-HA est également susceptible d'être destinataire de données qui ont été collectées auprès de vous par un tiers.

W-HA ne traite une donnée ou une catégorie de données que si elle est strictement nécessaire à la finalité poursuivie. Vous pouvez retrouver des informations sur ces finalités ci-dessus.

W-HA traite les catégories de données suivantes :

- Données d'identification : Nom, prénoms, identifiant, SIREN...
- Caractéristiques personnelles : date de naissance, nationalité...
- Données de contact : adresse postale, email, numéro de téléphone...
- Données économiques et financières : moyens de paiement, historique des paiements...
- Données de connexion, d'usage des services et d'interaction : Logs de connexion, et d'usage, compte rendu d'intervention...
- Produits et services détenus ou utilisés
- Profils et scores permettant la segmentation client
- Données de localisation

## 2.3 QUELS SONT LES DESTINATAIRES DE VOS DONNÉES ?

Les données collectées sont destinées aux services internes de W-HA et à ses sous-traitants.

Les données peuvent également être traitées par des partenaires de W-HA. Il s'agit des situations où des partenaires interviennent pour la fourniture de prestations. Il peut également s'agir de traitements auxquels il vous est proposé de consentir.

Les données traitées peuvent enfin, être transmises aux autorités compétentes, à leur demande, dans le cadre de procédures judiciaires, dans le cadre de recherches judiciaires et de sollicitations d'information des autorités ou afin de se conformer à d'autres obligations légales.

## 2.4 VOS DONNÉES SONT-ELLES TRAITÉES HORS UE ?

Les données collectées sont susceptibles d'être traitées hors de l'Union Européenne. Dans ce cas, W-HA prend les dispositions nécessaires avec ses sous-traitants et partenaires pour garantir un niveau de protection de vos données adéquat et ce en toute conformité avec la réglementation applicable.

Si les sous-traitants et partenaires concernés ne sont pas adhérents à l'accord Privacy Shield s'agissant de transferts vers les Etats-Unis d'Amérique, ou ne sont pas situés dans un pays disposant d'une législation considérée comme offrant une protection adéquate, ils auront alors préalablement signé les «clauses contractuelles types» de la Commission européenne ou seront soumis à des Règles internes contraignantes approuvées par les autorités.

## 2.5 QUELS SONT VOS DROITS ?

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez demander la portabilité de ces dernières. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation.

Vous pouvez émettre des directives sur la conservation, la suppression ou la communication de vos données personnelles après votre décès.

Règles spécifiques au démarchage téléphonique : Tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition dénommée « Bloctel » afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours. Le consommateur peut s'inscrire sur le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr) ou par courrier adressé à : Société Opposetel, Service Bloctel, 6, rue Nicolas Siret – 10 000 Troyes

## 2.6 COMMENT EXERCER VOS DROITS ?

Vous pouvez exercer vos droits à tout moment, ainsi que contacter le Délégué à la Protection des Données personnelles aux adresses ci-dessous.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être accompagnée de la photocopie d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité délivrée par l'Etat français ou carte d'identité de l'Union Européenne ou passeport, carte de résident délivrée par l'Etat français, carte de séjour délivrée par l'Etat français ou livret de circulation délivré par l'Etat français). Une réponse vous sera adressée dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande.

### ***Offres Monétiques et Paiement***

W-HA Monétique et Paiement – Gestion des données personnelles, 25bis, avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt

### ***Possibilité de saisir la CNIL***

Si vos échanges avec W-HA n'ont pas été satisfaisants, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel en France.

## **2.7 COMMENT VOS DONNÉES SONT-ELES SÉCURISÉES ?**

W-HA s'assure que vos données sont traitées en toute sécurité et confidentialité, y compris lorsque certaines opérations sont réalisées par des sous-traitants. A cet effet les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour éviter la perte, la mauvaise utilisation, l'altération et la suppression des données personnelles vous concernant sont mises en place. Ces mesures sont adaptées selon le niveau de sensibilité des données traitées et selon le niveau de risque que présente le traitement ou sa mise en œuvre.

## **2.8 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES**

La présente Politique de protection des données personnelles peut être amenée à évoluer.